



# PROFESSION journaliste

## Ce que veulent les jeunes

#324

avril 2024

Edito (page 2) Actu, échos (pages 2 et 3), Rencontre avec la génération "z" (pages 4 à 9)

Comment fonctionne la section syndicale ? (pages 10 et 11).

Vous faites travailler des pigistes ? (pages 12 et 13) Vos droits (page 13). Etats généraux de l'info, la contribution CFDT-J. (pages 14 et 15).

Education aux médias, transmettre le goût à l'info (pages 16 et 17). Un nouveau CSE pour BFM et RMC (pages 18 et 19).

L'écho de la CCIJP (page 19). Réflexions sur la formation (page 20). Saisir la Commission arbitrale. Les journalistes se mettent au vert (page 21).

Salaires : le grand déclassé (pages 22 et 23). Témoignage : devenir journaliste à 50 ans (page 24).

Journalistes et rien d'autre, mais pas n'importe comment !



Illustration : Jeanne Le Ruz

# Faisons une place aux jeunes

## Coup de chaud sur la loi de 1881

Le 7 février dernier, les députés ont voté un amendement visant à allonger, pour les élus et les candidats aux élections, le délai de prescription inscrit dans la loi de 1881 pour les dépôts de plainte pour injure ou diffamation.

Ce vote aussi inquiétant qu'inattendu a entraîné une levée de boucliers unanime, à commencer par l'intersyndicale des journalistes SNJ, SNJ-CGT, CFDT-journalistes et SGJ-FO, qui avait réagi en publiant un communiqué commun. Heureusement, devant la mobilisation, le Parlement a fait marche arrière. Et mercredi 14 février, la députée Violette Spillebout, rapporteure pour la commission des lois de l'Assemblée nationale de la proposition de loi « renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux », et le député Sébastien Jumel, corapporteur d'une mission sur le statut de l'élu, ont auditionné l'intersyndicale des journalistes, puis des organisations d'éditeurs de presse (l'APIG, le SEPM, le Spiil), l'ONG Reporters Sans Frontières, le journal en ligne Mediapart, l'association des avocats praticiens du droit de la presse et l'association des maires de France (AMF).

À l'issue des débats, la rapporteure Violette Spillebout a proposé et obtenu en commission mixte paritaire (CMP), le 27 février, le retrait pur et simple de l'article 2bis, qui prévoit de modifier la loi de 1881 sur la liberté de la presse.

L'intersyndicale des journalistes se félicite de ce recul. Comme elle l'avait rappelé lors de l'audition, il en va de l'équilibre de la loi de 1881 et donc de la liberté de la presse en France. La protection des élus face aux menaces et agressions est une nécessité mais elle ne peut se faire au détriment de la liberté d'informer et d'être informé.

*C'est heureux : notre métier, notre passion, attire toujours les jeunes. Avouons-le, pour nous, militants syndicaux, qui gérons essentiellement les difficultés, les atteintes aux droits, les souffrances, les rapports de force et les contraintes économiques en entreprise, et qui observons le recul inquiétant de la place des journalistes dans notre démocratie, c'est presque une surprise. Notre métier nous semble parfois bien peu à la hauteur de ces vocations. Et le parcours du combattant des concours, des écoles, des stages et alternances, et de la recherche d'emploi les fait débiter déjà abimés.*

*Ils et elles veulent être journalistes, pour informer, rencontrer, témoigner, bouger, participer du grand mouvement du monde. Notre métier demeure d'une richesse exceptionnelle, à même de nourrir personnellement des individus, de contribuer à leur stimulation intellectuelle et créative constante, de répondre à une quête de sens et à un besoin de se sentir utiles.*

*Écouter les jeunes journalistes est salutaire, pour nous remémorer notre moteur profond dans ce métier, ce que nous essayons d'apporter (apporter des informations juste utiles au quotidien, faire bouger les lignes, aider des personnes, amener des organisations à changer, conscientiser des opinions publiques, mais aussi créer du lien, divertir, faire grandir), et notre chance de l'exercer. Car accéder à cette profession reste, hélas, un privilège.*

*Sachons tout écouter : leur idéalisme, leurs critiques, leur colère. Mais aussi ce qu'ils taisent, acceptent, pour pouvoir tenir. Ce n'est pas parce que des problèmes sont tus qu'ils n'existent pas ; que certaines pratiques ou certaines attitudes sont profondément ancrées qu'on n'y peut rien y changer.*

*Pour cela, les entreprises doivent prendre la mesure de leur responsabilité, en premier lieu dans la lutte contre la précarité. L'État aussi, en tant qu'actionnaire bien peu vertueux d'un audiovisuel public qui use ses jeunes journalistes, et en tant que décideur de lois et aides à la presse, à même d'améliorer notre sort à tous. Mais il serait trop facile de se laver les mains de notre responsabilité individuelle, dans une profession souvent si individualiste. Chaque journaliste peut contribuer à ce que les générations suivantes de journalistes aient les moyens de perpétuer et réinventer notre mission immuable. En aidant un entrant dans la profession à se repérer dans l'entreprise, à connaître ses droits, en se renseignant sur la façon dont il est rémunéré, traité, en réclamant des organisations plus justes, plus inclusives, en acceptant d'écouter d'autres points de vue, en tendant l'oreille à l'atmosphère dans les écoles de journalisme, en dénonçant le sexisme, les discriminations, le harcèlement moral, toutes les attitudes de surplomb, en se mouillant pour les autres...*

*A vous, les jeunes, nous disons bienvenue : dans nos rédactions, mais aussi dans notre syndicat. Venez nous bousculer, nous dire vos priorités, irriguer nos instances, nos revendications, apporter vos méthodes. C'est tous ensemble, unis entre générations, que nous ferons progresser nos médias, nos droits, et ferons du journalisme une profession bien vivante pour les générations futures.*

Elise Descamps

"Profession journaliste" est édité par l'Union fédérale CFDT-Journalistes, 47-49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris.

Contacts : [journalistes@f3c.cfdt.fr](mailto:journalistes@f3c.cfdt.fr) - [www.cfdt-journalistes.fr](http://www.cfdt-journalistes.fr)

Directrice de la publication : Elise Descamps. Ont participé à ce numéro : Anne Bideault, Manuela Bermudez, Sophie Charton, Philippe Cortay, Elise Descamps, Stéphanie Freedman, Yoann Labroux-Satabin, Frédérique Thiollier et Laurent Villette.  
Conception graphique et mise en page : Laurent Villette.

Impression : Promoprint, Paris 18e. ISSN : 1163-1567



## Les mauvais plans de la PQR

Plans de sauvegarde de l'emploi et de départs volontaires à La Voix du Nord, au Dauphiné Libéré, « réorganisation » douloureuse à Vaucluse-Matin, projet de regroupements d'éditions à Nice Matin ou encore « projet de réorganisation avec PSE » portant sur plus de 100 postes à Sud Ouest... Les temps sont difficiles en presse quotidienne régionale où les mauvaises nouvelles se succèdent.

Pour les syndicats CFDT mobilisés pour la défense des salariés concernés, ces projets de suppressions de postes, de fermeture d'agences, de regroupements d'éditions sont souvent excessifs. L'emploi dans les

rédactions ne doit pas être une variable d'ajustement de stratégie financière des entreprises de presse qui doivent prendre en compte le rôle de l'information locale dans notre démocratie.

## Ariane Lavrilleux, suite

Suite à la perquisition et à la garde à vue subies par Ariane Lavrilleux en septembre dernier pour son enquête dans Disclose sur l'opération militaire Sirlil en Egypte, la CFDT a saisi le Défenseur des Droits et la Contrôleure des lieux de privation de liberté. Elle continue de demander une modification de la loi Dati pour renforcer le secret des sources.

## Droits voisins : les auteurs doivent compter

Une proposition de loi visant à renforcer l'effectivité des droits voisins de la presse afin de « garantir une procédure vertueuse de négociation des droits voisins et ainsi permettre aux éditeurs et agences de presse de percevoir une juste part de rémunération » a été déposée à l'Assemblée nationale.

Or, la directive européenne sur les droits voisins consacre également le fait que les auteurs des publications de presse doivent recevoir une « part appropriée et équitable » des revenus perçus à ce titre par les entreprises de presse, ce qui suppose que des négociations soient menées de bonne foi entre ces différents acteurs. Mais hélas, ce n'est pas souvent le cas, et quelques années après l'entrée en vigueur de la loi, assez peu d'accords ont été signés dans les entreprises.

Forts de ce constat, les syndicats de journalistes (CFDT Journalistes, SGJ-FO, SNJ et SNJ-CGT) et les sociétés d'auteurs (ADAGP, SAIF, SCAM, UPP) ont demandé à rencontrer les députés signataires de cette proposition afin de leur exposer en détail les difficultés rencontrées lors des discussions avec les éditeurs « et la nécessité de généraliser les obligations de transparence à l'ensemble des acteurs de la chaîne de négociation. »

## Les journalistes français solidaires de leurs collègues gazaouis

Depuis le début de la guerre à Gaza en Palestine, le 7 octobre, plus de 100 journalistes palestiniens ont été tués. Pour l'intersyndicale des journalistes Solidaires-SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes et SGJ-FO, cela est inadmissible et doit cesser. « Nos confrères et consœurs qui travaillent à Gaza paient le prix fort pour tenter de continuer à informer le monde entier, alors que ce territoire palestinien est toujours interdit à la presse étrangère », estime l'intersyndicale qui insiste : « Face à ce pilonnage en règle de la liberté de la presse, la solidarité internationale est indispensable. »

Les journalistes français ont ainsi été appelés à participer à plusieurs rassemblements en France pour soutenir leurs collègues gazaouis. De son côté, dès le 17 octobre, la confédération CFDT dénonçait « les bombardements aveugles » et « une punition collective », appelant les diplomates européennes à agir pour un cessez-le-feu immédiat. Elle demande aussi « la poursuite de la mobilisation pour la libération des Israéliens retenus en otage à Gaza ainsi que celle des Palestiniens détenus illégalement par Israël ». La CFDT se mobilise aussi pour la cause des fixeurs palestiniens de médias français

## Une délégation de pigistes à l'Assemblée nationale

**Le 24 janvier, une délégation de journalistes pigistes engagés syndicalement, dans les instances nationales de leurs syndicats ou dans les CSE de leurs entreprises, ont rencontré plusieurs députés pour les sensibiliser aux difficultés des pigistes et leur proposer des actions. Cette rencontre marque aussi la montée en puissance de l'engagement des pigistes dans les syndicats, que nous saluons et dont nous encourageons la multiplication !**  
(photo Elise Descamps)



Leurs priorités : lutter contre la précarité et rejoindre les citoyens

# Rencontre avec la génération "Z"

*Nous avons réuni quatre jeunes journalistes, syndiqués ou pas, en emploi ou pas, issus des différentes familles de presse, pour recueillir leur avis sur le métier, son évolution et leur vision de l'avenir. Ils prendront le relais dans nos rédactions avec une tâche difficile : faire vivre une information de qualité face aux bouleversements technologiques, climatiques, sociétaux et peut-être politiques qu'on nous annonce. Mais déjà, on les sent prêts à cela. À mille lieues des clichés qui collent à la peau de leur génération...*

*Interviews réalisées par Elise Descamps et Laurent Villette. Illustrations, Jeanne Le Ruz*



## Jules Seigneur 24 ans, Seine-et-Marne

*Poste : Pigiste chez Gamekult (pureplayer jeux vidéo) depuis un an, et récemment pour JV le Mag : actualité, critiques, billets d'humeur, quelques reportages et émission vidéo.*

*Cursus : DUT Métiers du multimédia et de l'internet, licence pro Métiers du jeu vidéo, année de césure, L3 Lettres, création et numérique, Master Journalisme culturel à la Sorbonne-Nouvelle (2021-2023)*

*Engagement : au sein de son alumni*

*Médias/journalistes inspirants : côté jeux vidéos, le pure player émergent Point'n Think et la revue papier Immersion, très fouillés, et qui refusent tous deux la course à l'actualité. Hors jeux vidéo : Blast et Arrêt sur images.*

## Agathe Legrand 25 ans, Saint-Etienne

*Poste : Pigiste fixe à France Bleu Saint-Etienne (reportages et présentation des journaux en direct) depuis quatre mois. Avant : un an et demi de piges volantes à France Bleu, un CDD de 2 mois à RCF, un CDD de 3 semaines à Ouest-France.*

*Cursus : Prépa littéraire, master 1 de littérature, Sciences Po Grenoble, Ecole de journalisme de Grenoble (EjdG, 2020-2022)*

*Engagement : Auteur du blog lafabriquedujournalisme.fr (Instagram @lafabriquedujournalisme)*

*Médias/journalistes inspirants : écoute beaucoup les infos à la radio, fan du travail de Mathieu Palain (Libé, Revue XXI, France Culture...) sur les violences conjugales, la détention...*



## Jérémie Faurobert-Hassid, 28 ans, Nancy

*Poste : en recherche d'emploi. Avant : quatre années comme animateur dans une webradio à Meaux (GFM) puis CDD de JRI à Moselle TV (télé locale)*

*Cursus : licence 1 en archéologie-histoire de l'art, cursus journalisme à l'IICP (renommé "Narativ" en 2023) pendant trois ans, puis un an de spécialisation (radio-télévision). Diplômé en 2019.*

*Engagement : Bénévole à Radio Fajet (chroniqueur matinale) et ateliers en collège (EMI)*

*Médias/journalistes inspirants : RMC, Envoyé spécial, Complément d'enquête, Le Monde.*



## Mariama Daramé 27 ans, Paris

*Poste : CDI au Monde depuis trois ans et demi, service politique (couverture du Parlement)*

*Cursus : double licence de sciences politiques et d'anglais, licence d'info-com, master 1 de Sciences politiques, CFJ (2018-2020)*

*Engagement : Élu(e) CFDT au CSE du Monde depuis décembre 2023, membre du conseil de surveillance du groupe Le Monde*

*Médias/journalistes inspirants : France Culture, le New York Times.*

**Les moins de 30 ans : un cinquième de la profession, plus précaire et plus féminine**

*En 2023, sur 34 444 cartes de presse attribuées par la CCIJP, 6179 l'étaient à des moins de 30 ans (18% des cartes). Les deux tiers (3845) sont à la pige ou en CDD (contre un quart de tous les cartés). Corollaire attendu : la féminisation. 52% des cartés de moins de 30 ans sont des femmes (contre 48% de tous les cartés). Mais le nombre des jeunes exerçant notre profession et la proportion parmi ceux-ci des précaires sont certainement plus forts encore. Il faudrait y ajouter tous ceux - des centaines, des milliers ? - dont les revenus ou le mode de rémunération, illégal, ne permettent pas d'obtenir la carte. Un angle mort de la statistique.*

## **Pourquoi avoir choisi ce métier, alors qu'il n'est ni facile à exercer, ni facile d'en vivre ?**

**Jules :** En DUT multimédia, il y a sept ans, j'écrivais déjà des news d'actualité bénévolement pour le site d'une association sur le jeu vidéo. Mais à la base, mon but était de créer des jeux, pas d'en parler. J'ai fait une licence pro jeux vidéo. Mon alternance chez Ubisoft n'a pas débouché sur le CDI promis. Je me suis inscrit dans le master journalisme culturel, à la Sorbonne nouvelle. L'intitulé du diplôme me plaisait, puis le contenu des cours aussi. Finalement, j'ai l'intention d'en faire ma carrière ! En plus, les conditions de travail dans les studios sont vraiment déplorables, et même si c'est pas facile en presse, c'est déjà mieux !

**Agathe :** Je rêvais d'être écrivain, depuis mes six ans. Au lycée, il a fallu que je trouve une idée de métier plus réaliste ! J'ai réussi à me projeter hyper facilement dans le métier de journaliste, avec une vision un peu fantasmée : reportage sur le terrain, grandes enquêtes... J'entendais dire que le journalisme était dur, sans vraiment savoir pourquoi. Aujourd'hui, c'est le journalisme et rien d'autre, malgré

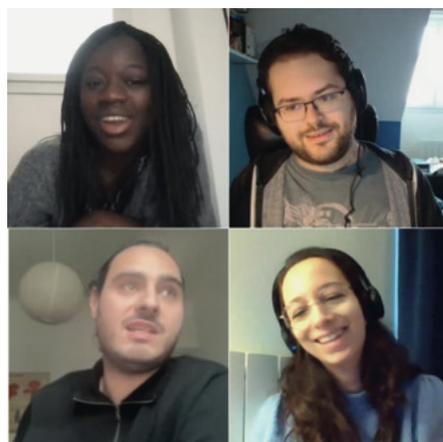
tous les côtés négatifs. Le contact avec les gens, avec les collègues, le fait d'assister à plein d'événements et d'apprendre des choses tous les jours, c'est vraiment chouette. En plus, j'ai choisi la radio, où on est beaucoup sur le terrain, et qui a un côté très créatif.

**Jérémie :** J'ai toujours eu une appétence pour la presse, l'information... J'en ai beaucoup consommé dès le plus jeune âge. Dès le collège, j'ai choisi cette voie pour découvrir des choses constamment, ne pas être figé dans un bureau, une routine. Au début, j'étais attiré par la radio. A l'école, j'ai découvert le travail de l'image. J'ai adoré créer un sujet du début à la fin, filmer, choisir quelle image prendre plutôt qu'une autre, quel cadre, et puis le montage.

**Mariama :** La découverte et la rencontre ont été les deux critères qui m'ont fait me tourner vers le journalisme. Et le fait de pouvoir se décentrer de soi, d'être bousculé dans nos idées préconçues. C'est venu un peu tard, en licence. J'avais du mal à me projeter dans ce métier, peut-être par autocensure, car ce milieu était assez lointain du mien. On ne pense pas trop aux difficultés car on nous vend un

métier passion, le fait que si on aime ce qu'on fait, on pourra tout supporter. Aujourd'hui, même si je suis parfois découragée, j'ai du mal à me dire que je pourrais faire autre chose. On ne finit jamais une journée comme on l'a commencée.

C'est un sentiment extraordinaire ! Maintenant que je fais du journalisme politique, je pense aussi qu'on a une utilité sociale, à rendre compte de choses qui peuvent éclairer les gens sur la qualité de vie, sur l'état du débat public, etc.



## **Comment s'est passée votre insertion professionnelle depuis les concours ?**

**Jules :** J'ai beaucoup de chance. Dans ma classe, sur dix-huit en journalisme culturel, on était deux à avoir un emploi à la sortie. Certains pigeaient à droite à gauche, mais pas assez pour payer un loyer. Soyons francs, de surcroît dans le jeu vidéo, c'est une catastrophe. J'ai eu la chance de faire un stage en master dans un média en ligne, La Crème du gaming. Son rédacteur en chef est ensuite devenu rédacteur en chef d'un autre média, Gamekult, et j'ai signé un contrat pour un gros volume de piges.

**Agathe :** J'ai passé les concours des écoles reconnues une première fois, et j'ai raté. C'était encore l'ancienne formule où il fallait se déplacer, passer des écrits. C'était vraiment dur, très sélectif. La deuxième fois, c'était en plein COVID, sur dossier. En section radio, à l'École de Journalisme de Grenoble, on nous parlait beaucoup de Radio France. J'ai accepté de jouer le jeu de l'insertion professionnelle de cette entreprise, extrêmement long et difficile. Pigiste

volante pendant 18 mois, j'ai fait quinze France bleu différents. Parfois, les frais n'étaient pas pris en charge. Il m'est arrivé de payer pour travailler. Puis je me suis mise à accepter uniquement les contrats où le transport était remboursé, au moins en partie.

Psychologiquement c'était très dur : la fatigue des trajets, les nuits sur les canapés des collègues, le fait d'apprendre la veille pour le lendemain dans quelle ville on va travailler... Alors que je n'y croyais plus, en septembre dernier, j'ai eu ce poste de pigiste à France Bleu Saint-Etienne Loire. Mais ce n'est que le début du parcours ! Maintenant, il va falloir que je passe le concours pour intégrer le planning. Et il ouvre le droit non pas à un CDI mais à des CDD ! Donc pendant 3-4 ans, rebelote, je vais me faire balader à droite à gauche.

**Jérémie :** Quand j'ai choisi mon école, pour moi, le plus important était de pratiquer. Peu importe qu'elle soit reconnue ou non.

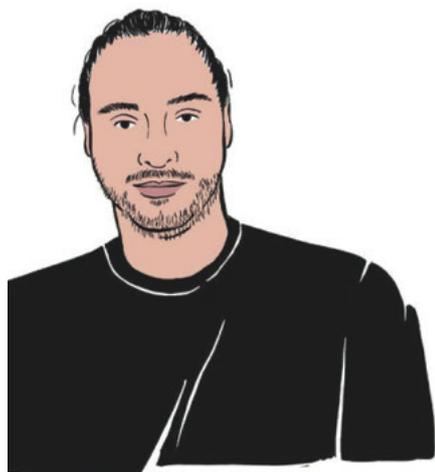
On avait une conférence de rédaction le matin, puis une journée pour faire des sujets. En parallèle, j'avais un job d'animateur dans une radio trois fois par semaine. C'était peu payé mais une belle opportunité de me former à la technique, être confronté aux conditions du direct dès le début. En revanche, je n'ai pas eu le temps de multiplier les stages et mon école n'avait pas un gros réseau. À la sortie, je me suis retrouvé démuné.

Mon insertion a été très galère. J'ai envoyé énormément de CV, est arrivé le COVID... Estimant que c'était bouché à Paris, j'ai tenté le Grand Est. J'ai fait des boulots alimentaires, au point d'envisager de changer de voie. Je ressentais aussi un défaut de légitimité, me sentais un peu trop vieux pour être un jeune journaliste. Au moment où j'allais abandonner, une énième candidature a été retenue, en télé locale, pour un CDD de six mois à Moselle TV, à Metz. Ça a relancé mon envie d'être journaliste ! Le rythme était très soutenu mais le travail m'a passionné →

et m'a prouvé que j'étais capable de le faire... Je suis actuellement en recherche d'emploi.

**Mariama :** J'ai bénéficié de l'excellente prépa La Chance [voir encadré] destinée aux boursiers. J'avais très peu de connaissances des rouages, de la hiérarchie entre les écoles et même du milieu journalistique en tant que tel. Pendant toute mon année de L3, on était entraînés, on avait des cours, des questionnaires sur l'actu, des exercices d'écriture pour nous préparer aux concours. On était aussi soutenus financièrement et psychologiquement : apprendre à avoir confiance en soi, à se dire qu'on mérite aussi de faire le métier qu'on aime. Tout le monde était très bienveillant.

J'ai réussi le concours du CFJ. Cette école m'a en partie permis d'arriver là où je suis, mais je dois reconnaître une frustration. A la fac, j'avais beaucoup d'espace pour réfléchir. Là, on se concentrait uniquement sur l'apprentissage de la technique. Savoir monter, écrire une dépêche en urgence, oui c'est important, mais on ne nous apprend pas assez à "être journaliste". On nous fait nous considérer comme "les élus", car l'école est très sélective. Ce qui peut engendrer un certain état d'esprit, avec l'absence de remise en question, de confrontation des esprits critiques. Vu les contraintes dans lesquelles on doit exercer comme journalistes et la désaffection, la défiance qu'on subit, on peut se retrouver parfois démunis sur le terrain. L'alternance est cependant un bon mode d'apprentissage : on est confronté à tous ces enjeux de savoir-être.



## Comment as-tu vécu ta sortie de l'école ?

*"En deuxième année, j'étais en apprentissage au Monde, au service Afrique. Mon rêve était de faire du terrain, de bouger. Ils m'ont proposé de m'embaucher au service politique. Au même moment, l'AFP me proposait un poste au Gabon, à Libreville, qui aurait été le choix du cœur. J'ai choisi Le Monde, pour le côté challengeant. J'avoue que je ne n'y connaissais pas grand-chose ! Aujourd'hui je fais évidemment moins de terrain, vu l'ampleur colossale de l'actualité, mais je suis déjà heureuse d'aller à l'Assemblée et au Sénat. C'est vraiment un monde à part, donc j'ai l'impression d'aller sur le terrain."*

Mariama



## Avez-vous l'impression d'être une génération particulière de journalistes ? D'avoir une conception différente du journalisme ?

**Mariama :** Sur la manière dont on appréhende le journalisme, il n'y a pas de grande différence. La différence se joue sur les conditions de travail, l'accès au métier, entre ceux qui pensent que c'est un passage obligé de faire 46 stages pas payés, de ne pas dormir la nuit pour rendre une enquête, d'être toujours sous pression, de devoir courir après 1 000 sources en même temps. Les journalistes de ma génération sont moins en capacité d'y consentir. On le fait, mais l'option de quitter le métier est de moins en moins taboue. Dans mon entourage, plein d'amis ont fini par arrêter parce que c'était mal payé, harassant, et avec très peu de reconnaissance pour l'investissement déployé. Dans les générations d'au-dessus, ce n'est pas vraiment compris. On est vus un peu comme des pleurnichards, qui se plaignent des conditions de travail que leurs aînés ont connues, et donc, quel est le problème ?

**Jérémie :** Les moteurs pour être journaliste ne changent en effet pas : la curiosité, l'envie de découvrir, de parler aux gens. J'ai l'impression au contraire que notre génération accepte plus de choses que les précédentes, que les jeunes ont le cuir bien dur. Dans mon école, les professionnels intervenants ont été très clairs : sur une classe de vingt, trois seraient journalistes, quatre travailleraient dans la communication, et les autres feraient autre chose. Alors quand j'ai eu un boulot, j'ai pas compté mes heures, j'ai accepté la rémunération telle qu'elle était, je n'ai pas tenté de négocier, je partais quand le travail était fini et pas avant.

**Agathe :** J'ai l'impression que c'est objectivement plus difficile pour nous. Comme le modèle économique de la presse se casse la figure, il y a de moins en moins de places : l'insertion professionnelle est beaucoup plus compliquée. On renvoie parfois l'image de jeunes qui ont moins envie de travailler, mais c'est faux ! C'est même impossible car l'actualité ne s'arrête jamais : s'il se passe un incendie ou un accident à 18h45, tu ne vas pas dire « Ah bah non, moi dans un quart d'heure j'ai fini ! » ! Non, tu vas sur le terrain et tu vas rentrer à 22h, 23h. Notre génération est bien consciente de ça. Quand je parle de mes conditions de travail à des gens qui ont la cinquantaine, ils se demandent comment c'est possible : limite, ce n'est pas légal !

## Par rapport à cela, Agathe, as-tu l'impression que les autres générations sont solidaires ?

**Agathe :** Ça dépend. Je me souviens d'une prime de fin d'année que nous, les précaires, n'avions pas tous reçue parce qu'il fallait être en contrat le 13 décembre. Sauf qu'en tant que pigiste, tu n'es pas forcément en contrat le 13 décembre précisément, même si tu peux avoir travaillé le 14 ou le 15. Les titulaires se sont battus pour que nous l'ayons aussi. Par contre, sur des choses qui pourraient avoir un impact sur leur travail à eux, comme mieux répartir les emplois du temps, on demande rarement leur avis aux précaires.

## Revenons à la défiance. Nous y sommes tous confrontés, mais vous entrez dans la profession avec cette dimension accrue, notamment avec la place des réseaux sociaux, où on s'en prend parfois plein la figure...

**Mariama :** Ce qui me frappe, c'est que les gens ne croient plus forcément ce qu'on leur raconte. Il y a un fond de défiance hyper fort, peut-être aussi parce que mes sources sont politiques. Les gens se détachent de plus en plus de l'actualité. On n'est pas armés pour y faire face. A un moment donné, ça m'a beaucoup pesé : si ce que je fais est mal compris, à quoi bon ? Si je déploie autant d'efforts, est-ce que ça aura un impact ? Est-ce que ceux qui liront mes articles se sentiront concernés, auront appris quelque chose ?



**Jules :** Dans mon domaine, la presse jeu vidéo, la défiance existe aussi. Elle vient souvent des forums de joueurs. Je l'ai fortement ressentie car je suis arrivé au moment où mon média, qui avait une belle histoire, venait d'être racheté par Reworld. C'est un peu comme arriver chez le maraîcher avec une étiquette Monsanto sur la tête ! Peut-être que tu fais du bon travail, mais personne ne va être convaincu ! On s'est pris beaucoup d'insultes. Mais mon rédacteur en chef a continué à attendre un travail de qualité et à préserver la ligne éditoriale, sans articles *putaclic* ou juste promotionnels. Cela dit, avouons qu'il y a des vrais problèmes dans la presse vidéoludique, avec des journalistes qui acceptent des cadeaux, des voyages de la part des marques de jeux vidéo et perdent leur esprit critique. La méfiance est complètement légitime. En plus, on nous confond avec les youtubeurs. Je me sens en forte concurrence avec les influenceurs. Certains font en partie le même travail que moi, mais sans l'éthique journalistique. Ils assument de colporter des rumeurs ou d'avoir à côté une entreprise de communication qui organise des événements promotionnels. J'applique des règles simples : quand on m'envoie un kit presse en échange d'un relais dans un article, je dis non. C'est moi qui décide de traiter l'actu. Que l'on nous envoie du matériel à tester, des codes pour essayer des jeux, oui, bien sûr. Mais pas de cadeaux. Par ailleurs, si des commentaires estiment qu'il n'y a pas assez d'actus sur le site, j'explique nos contraintes... Davantage de journalistes devraient faire cet effort de pédagogie car les gens sont prêts à nous entendre. D'ailleurs, ceux qui criaient au loup se

sont calmés. Ils voient bien que l'on fait un travail sérieux, que l'on se bat pour continuer à faire des critiques et avoir le budget pour ça.

### Et vous, Agathe et Jérémie, ressentez-vous de la défiance ?

**Jérémie :** Sur les réseaux oui, comme tout le monde, je me suis déjà fait insulter, mais il faut faire avec. C'est la liberté d'expression. Il y a forcément des dérives. Mais sur le terrain, en télé locale, je ne ressens pas : les gens n'ont pas l'habitude de voir des journalistes, ils sont contents qu'on s'intéresse à eux. Ce n'est pas le cas de mes amis qui sont sur de grandes chaînes, à Paris, et subissent des choses beaucoup plus compliquées.

**Agathe :** En locale, on est beaucoup plus proches des lecteurs, des auditeurs, qui sont de manière indirecte nos sources. Sur le terrain, j'ai à cœur d'essayer d'expliquer au mieux mon métier : "je n'ai qu'une minute 30 pour expliquer le sujet donc je vais sélectionner des morceaux de ce que vous m'avez dit mais je ne pourrai pas tout dire." En général, une fois informées, les personnes ne sont pas surprises et ça passe bien. Expliquer aussi qu'il y a des actualités que l'on ne couvre pas tout simplement parce qu'on ne peut pas être partout. Et puis, on est humain, ça arrive de se tromper. C'est aussi pour expliquer les coulisses de notre métier que j'alimente mon compte Instagram La fabrique du journalisme. Chaque média devrait prendre en charge ce côté éducation aux médias.

### Les jeunes choisissent-ils des sujets différents ?

*On dit beaucoup que les jeunes seraient plus attirés par les questions de transition écologique, de discrimination, d'égalité femme-homme, et plus « militants » dans leur façon de les défendre...*

**Mariama :** C'est à la fois vrai - au vu des crises que l'on traverse - et cliché : on dit cela pour disqualifier la parole de jeunes journalistes qui ont à cœur de rééquilibrer les couvertures de certains sujets qui ne sont pas traités par ceux déjà installés dans les rédactions et qui n'ont pas la même expérience ou le même regard sur la société. Dans ma promo, plein de gens étaient attirés par les questions sociétales, écologiques, de genre, de discriminations, etc. Mais arrivé dans une rédaction, chaque jeune journaliste n'est pas traversé par l'idée de changer la ligne éditoriale ! Beaucoup aspirent d'abord à faire leur travail dans de bonnes conditions, rendre leur sujet dans les temps en étant fiers du résultat. Mais en effet, certains journalistes plus installés dans les rédactions craignent que de jeunes journalistes arrivent avec des idées plus en phase avec ce qui se passe dehors. Tout dépend évidemment de la ligne éditoriale du média, du chef qu'on a, et ces sujets intéressent aussi les autres générations bien-sûr...

**Agathe :** C'est surtout une question de personnalité avant d'être une question de génération. En conférence de rédaction, quand on me dit « tu vas faire telle ou telle chose », moi ça me va ! C'est vraiment l'information locale qui me botte. L'écologie n'est pas toujours dans l'actualité ! Pour moi, toutes les actualités se valent et sont intéressantes à couvrir.

**Jules :** Traditionnellement, les médias jeu vidéo sont plutôt de gauche, progressistes, intéressés par ces sujets. Donc je ne pense pas que je révolutionne grand chose. En revanche, surtout chez les sites grand public en accès libre, on ne parle quasiment jamais de licenciements, de procès ou des affaires de harcèlement dans le milieu du jeu vidéo ou de façon très lisse. C'était le sujet de mon mémoire et j'ai constaté une couverture médiatique catastrophique. Donc j'essaie de parler plus de ces problématiques sociales, c'est plus intéressant que la dernière nouveauté de Call of Duty !

**Jérémie :** Pareil, pas de différence fondamentale avec les autres journalistes.

## Dans la perspective de réconcilier les citoyens avec les médias, comment voyez-vous le journalisme de demain ? Ou bien estimez-vous que le mode de traitement des sujets dans vos rédactions est le bon ?

**Agathe :** En presse locale, le traitement de l'actualité est plutôt bon. L'enjeu du journalisme de demain, c'est réconcilier



les Français avec le journalisme tout court, et pour ça, la clé, c'est l'éducation aux médias, et pas qu'auprès des publics scolaires. Il faut aussi aller chercher les passants dans la rue. Les gens ne se rendent pas compte à quel point le secteur est en souffrance et que c'est un problème pour nous évidemment, mais aussi pour le journalisme en lui-même. Sans les moyens de faire de la bonne information, on laissera forcément passer des erreurs ou des fake news.

**Jérémy :** C'est compliqué d'avoir une presse irréprochable en ayant des journalistes en situation de précarité. Si on veut que les journalistes puissent s'opposer à leur rédaction, s'ils sont en désaccord sur tel ou tel sujet ou sur un angle, il faut qu'ils puissent parler librement sans avoir peur de prendre la porte. Quant à l'éducation aux médias, je trouve ça hyper important et ça fonctionne. Quand je quitte une salle de collège et qu'ils ont évolué par rapport à leurs idées préconçues de départ, c'est bien.

**Jules :** Aujourd'hui dans mon secteur des jeux vidéo, les meilleurs journalistes sont ceux qui sont en situation stable. Ils n'ont pas à se demander comment ils vont manger le lendemain, n'ont pas à jongler avec 36 000 pages à la fois. Et l'éducation aux médias, c'est l'apprentissage de la complexité du métier de journaliste aujourd'hui et de sa position.

**Mariama :** Je vous rejoins. Et j'ajoute que cela se passe parfois dans une forme de méconnaissance du droit du travail. C'est surprenant pour une profession comme la nôtre. La lutte contre la précarisation du métier est capitale en raison de toutes ses conséquences en cascade : sinon, ne se maintiennent que ceux qui ont les moyens de se maintenir, souvent issus des mêmes milieux. Cela colore à la fois les regards, les choix des sujets, et cela contribue à l'uniformisation de l'information, qui n'est pas à la hauteur de ce qu'on pourrait attendre face à la complexité du débat public.

## « Plus facile d'entrer dans le métier, plus difficile d'y rester »

Depuis 2007, l'association La Chance pour la diversité dans les médias propose une prépa gratuite aux concours des écoles de journalisme, assurée par des journalistes bénévoles. 80 étudiants boursiers ou en situation de handicap en bénéficient chaque année. Près de deux tiers d'entre eux intègrent une des 14 formations reconnues. Trois questions à Baptiste Giraud, responsable de l'insertion professionnelle de l'association.

### L'entrée dans la profession est-elle aujourd'hui plus facile qu'en 2007, date de la création de La Chance ?

C'est un peu moins difficile d'entrer dans le métier de journaliste, mais c'est plus difficile d'y rester. Les écoles de journalisme jouent pour la plupart le jeu de la diversité. Des services de ressources humaines aussi, surtout via l'alternance. Mais une fois que la porte s'est ouverte, ces jeunes-là ont besoin d'être accueillis et accompagnés. C'est sur ce point que le bât blesse. Les rédacteurs en chef ne sont pas toujours attentifs à l'ouverture sociale et formés à l'accueil de la diversité. L'intégration durable dans les rédactions n'est pas évidente. Les débuts de carrière restent compliqués, avec des contrats précaires, et malheureusement, certains des jeunes finissent par renoncer.

### Quels sont les freins, comment les surmonter ?

Souvent, c'est une affaire de codes : codes sociaux, de comporte-

ment en entreprise, codes implicites dans chaque rédaction, références culturelles, culture générale. Il peut y avoir un vrai décalage, alors qu'ils ont les mêmes diplômes et qu'ils peuvent être un vrai atout pour les rédactions. Leurs profils divers apportent de nouveaux sujets, de nouveaux angles, pour toucher plus de publics. A cela s'ajoutent des freins financiers : participer à des moments conviviaux entre collègues après le travail, ça peut coûter cher ! Nous travaillons sur un guide de bonnes pratiques pour les rédactions avec un réseau de RH : formations, sensibilisation... Nous comptons aussi beaucoup sur le réseau des anciens de La Chance pour contribuer à l'intégration des nouveaux.

### Les jeunes de "La Chance" ont-ils des attentes particulières ?

Ce sont celles de tous les jeunes : ils éprouvent une sorte d'urgence à ce que les choses changent vite. Qu'on accueille plus de diversité dans les rédactions, que les lignes éditoriales bougent et intègrent davantage leurs préoccupations, comme le climat, les discriminations... Leur rapport au temps et au travail suit lui aussi les évolutions de la société : ils revendiquent une séparation marquée entre vie pro et vie perso. Pour finir, je constate qu'ils sont nombreux, même parmi les plus jeunes, à s'investir dans l'association, comme pour rendre ce qu'ils ont reçu.

Anne Bideault

# J.-M. Charon : « Pour beaucoup, le compte n'y est pas »

**Dans son dernier ouvrage, le sociologue Jean-Marie Charon évoque la génération désenchantée des jeunes journalistes qui quittent la profession au bout de sept ans de carte de presse. Un questionnement collectif qui appelle des réponses collectives.**

**Pourquoi tant de jeunes journalistes quittent la profession sept ans seulement après avoir obtenu leur première carte de presse ?**

Trois facteurs principaux : leur conception du métier, leur réalité économique personnelle et la réalité du travail. Ces jeunes ont rêvé de ce métier, ils ont fait de longues études, ardues, parfois coûteuses pour eux et leur famille, ils se sont parfois endettés pour leur cursus. Et à l'arrivée, quand ils se comparent à leurs ex-camarades, ils sont à Bac+5 pour toucher péniblement un Smic alors que leurs anciens condisciples sont en CDI mieux rémunérés dans d'autres domaines. Surtout, ils sont entrés dans la profession pour raconter le monde et la société et se retrouvent "ouvriers de l'info" à produire du bâtonnage en desk, sans prise avec le terrain, sans mot à dire sur les choix éditoriaux. Comme ils le disent, dans ce décalage entre les motivations pour embrasser la carrière, la réalité de leur emploi et la réalité de leur fiche de paie, « le compte n'y est pas ».

**Pourtant, il y a toujours plus de candidats aux concours d'entrée dans les écoles de journalisme ?**

Oui et selon mon enquête, 40 % des jeunes étudiants arrivent par l'alternance. C'est une chance mais aussi un effet pervers. Sans l'alternance n'auraient jamais accédé à ces formations, mais un leurre quand les écoles accompagnent mal leurs alternants et que les entreprises ne proposent rien à l'issue du cursus. Se retrouver sans offre d'emploi après ces années d'études et de travail, quand on vient d'un milieu modeste, ce n'est pas tenable.

On leur a dit qu'ils accèderaient à une profession prestigieuse pleine de sens ; on les avait aussi mis en garde sur la pigne et la précarité. A la fin de l'alternance, ils se retrouvent à courir après des piges car 66% se retrouvent précaires sans l'aide de leurs parents pour pouvoir tenir.



Photo : Assises du Journalisme

**Manque d'autonomie, manque de reconnaissance et souffrance... Un sombre tableau**

Sur le manque d'autonomie, ces jeunes journalistes vivent très mal l'absence de discussion éditoriale. Certains reçoivent des consignes le matin en ouvrant leur ordi : ils découvrent le sujet choisi par les chefs, la manière de le traiter, l'angle défini et même la réponse attendue... Sans conférence de rédaction, sans discussion possible. La seule conférence, m'a confié l'un d'entre eux, c'est de débriefer les performances de click sur son papier de la veille...

Sur le manque de reconnaissance et de perspective, parce qu'ils sont jeunes, on les prend pour des bouche-trous pour assurer les week-end ou on les cantonne aux déclinaisons « jeunes », affectés aux vidéos SnapChat par exemple, sans jamais considérer qu'ils pourraient aussi avoir envie et savoir faire de bons papiers éco ou politiques.

Tout ça conduit à une vraie souffrance. Je ne m'attendais pas à découvrir qu'autant de jeunes journalistes prennent des médicaments ou se font accompagner par un psy pour « tenir ». Bien sûr comme ils sont jeunes, cette souffrance est minorée mais il y a une vraie inadéquation des écoles et des hiérarchies pour accompagner ces jeunes salariés, CDD ou pigistes en souffrance.

**Terminons sur une note positive...**

Oui, certaines rédactions ont compris que les jeunes journalistes ont besoin de respirer et leur accordent des moments et de l'espace pour déployer des enquêtes longues. Je pense que les écoles devraient mieux former leurs étudiants à la réalité de la pigne et aux injonctions de la hiérarchie éditoriale.

Manuela Bermudez

Jean-Marie Charon « Jeunes journalistes : l'heure du doute. ». Editions Entremises.

# Comment fonctionne la section syndicale ?

**La section syndicale est un groupement de salariés qui assure la représentation des intérêts matériels et moraux des salariés qu'elle représente. Soit, mais dans les faits, que fait-on dans une section et qui fait quoi ? Petite balade dans une section lambda...**

Ce n'est pas une mince affaire que de dévoiler le travail d'une section syndicale dans un média. Selon la taille de l'entreprise, les membres sont plus ou moins nombreux.

Prenons par exemple une entreprise de 200 salariés. Son Comité social et économique compte 10 élus titulaires et 10 suppléants (nombre proportionnel à la taille de l'entreprise). La CFDT a remporté environ un tiers des voix et dispose donc de sept élus. Comme elle a dépassé 10% des voix elle est représentative et le Code du travail lui a permis de bénéficier d'un délégué syndical. Celui-ci a été proposé par les élus parmi les adhérents CFDT de l'entreprise (pas forcément un élu) et désigné par la CFDT. De même sera désigné un représentant syndical.

Tout le monde étant en place, le secrétaire du CSE est désigné, ainsi que le trésorier et le secrétaire du CSSCT (santé, sécurité et conditions de travail), la section peut se mettre au travail.

Pour cela le Code du travail octroie à ses membres des heures de délégations minimales, qui peuvent être négociées à la hausse lors de l'établissement du règlement intérieur du CSE avec la direction du média. Mais oui, ces jours où vos représentants ne sont pas au boulot à vos côtés. Eh bien n'allez surtout pas croire que ces heures leurs servent à aller faire des balades à bicyclette ou de l'aqua-poney !

## Etre là pour tous, tout le temps

La charge d'élu, de représentant ou de délégué syndical, est lourde, parfois même tient-elle plus du sacerdoce que de la simple "représentation des intérêts



Le Conseil national de CFDT Journalistes

matériels et moraux des salariés”...

Prenez Corine. Vous savez, la standardiste absente depuis quelques jours, adhérente depuis toujours à la CFDT. En réalité, si son médecin l'a mise en arrêt, c'est pour lui épargner une situation de harcèlement au travail. Et devinez quoi ? C'est la section syndicale qui va prendre en charge son affaire. Il va falloir à la fois la soutenir moralement, mais aussi discuter avec le service RH pour comprendre et faire comprendre ce qui a mené à cette situation, l'assister lors de sa convocation auprès de la direction des ressources humaines, prendre contact avec un avocat si la direction de l'entreprise ne veut rien entendre, être là lors de son entretien préalable au licenciement, réunir les éléments pour l'aider à construire son dossier suite à sa saisine au tribunal des prud'hommes.

Sans parler de l'équipe de nuit aux rotatives, qui doit travailler en sous-effectif et qui se trouve à la limite de l'accident de travail chaque soir. Il faudra poser les bonnes questions et les bonnes exigences lors de la prochaine réunion du CSSCT.

Ah, il y a aussi les journalistes de l'agence de Champignac-en-Cambrousse qui se

sentent délaissés par le siège, avec leur connexion internet approximative et leurs locaux sans entretien. Là encore, il faudra trouver les bons termes pour questionner efficacement la direction lors du prochain CSE.

C'est à ça que servent les heures de délégations des membres de la section syndicale.

## Affronter les NAO, un travail à plein temps !

Les Négociations annuelles obligatoires (NAO) sont le plat de résistance de la section syndicale. Elle se réunit en amont des NAO. Pas pour un petit brunch entre amis - même si rien n'interdit d'apporter des viennoiseries pour aller avec le café du matin - mais pour faire le tour des demandes possibles à la direction : augmentation du point d'indice des salariés, primes, hausse des plus petits salaires, valeur faciale des titres restaurant, remboursement des frais kilométriques, intéressement... Bref, tout ce qui peut améliorer les finances des salariés. Puis les délégués iront à la première réunion de négociation, celle où la direction dira qu'elle ferait bien quelque chose pour ses salariés mais qu'au regard de la situation financière de l'entreprise, ce

ne sera guère possible. Alors commencera pour la section, le fastidieux travail de négociation. Trouver le défaut dans la cuirasse de la direction, ajuster les revendications, tenir bon malgré les effets de manches, lâcher un peu ici pour mieux obtenir là... Lorsqu'au final, la négociation sera aboutie, il faudra expliquer à tous ce qui a été obtenu de mieux par rapport à ce que proposait au départ la direction. Et ça en fait, des heures de cogitations au bureau syndical pour aboutir à un compte rendu clair et précis !

## PDV, PSE : négociations de haute voltige

Mais le boulot de la section ne s'arrête pas là. Qu'un Plan de départ volontaire et/ou un PSE se profile et ses membres doivent se préparer à un rude combat face à la direction. Un combat qui demande de mandater des experts, sans doute aussi de faire appel à un avocat, pour se battre avec les mêmes armes que la direction. Car voyez-vous, quoique formés par la CFDT, les délégués syndicaux ne sont pas tous érudits en matière de gestion d'entreprise et d'expertise comptable ! Alors il faut ingurgiter des chiffres, apprendre à lire un bilan, se renseigner - et vite - pour savoir jusqu'où on peut aller dans ce type de négociation et comment y aller.

Un travail stressant que nul ne peut imaginer au sein de l'entreprise avant d'y avoir goûté... Et au stress de l'apprentissage sur le tas s'ajoutera bientôt le stress de voir partir trop de salariés, et le stress de les voir quitter l'entreprise dans de mauvaises conditions, et le stress de ne pas négocier assez bien pour ceux qui vont rester. Et le stress de se faire engueuler pour n'avoir pas assez bien négocié.

C'est tout cela, la vie d'une section syndicale dans un média. Et c'est important d'en parler. Parce qu'on entend encore trop souvent que les journées de délégations syndicales sont des journées de congés supplémentaires ; et parce qu'on entend aussi trop souvent que les représentants du personnel ne font que se soutenir entre eux.

Un discours bien rodé et bien entretenu, qui est en France la cause d'un désintérêt croissant pour le syndicalisme ; fait d'autant plus inquiétant que dans le même temps les patrons, eux, sont tous syndiqués (au MEDEF ou à la CPME)...

Philippe Cortay

# Les bons réflexes quand on commence à travailler

1. Demandez votre CARTE DE PRESSE, dès 3 fiches de paie consécutives (y compris durant votre formation en alternance).
2. À la PIGE, toute rémunération doit être en salaire. Refusez tout autre mode de rémunération (autoentrepreneur, droits d'auteur, CLP), c'est illégal. Refusez aussi le paiement en CDD d'usage dans la mesure du possible.
3. Apprenez à lire vos FICHES DE PAIE, vérifiez qu'est mentionnée la convention collective des journalistes, et le respect de votre choix sur l'abattement (DFS).
4. Repérez les REPRÉSENTANTS SYNDICAUX de votre entreprise et contactez-les pour toute difficulté, question, mal-être, ou leur prêter main forte ;-)

Participez de temps en temps aux propositions de loisirs de votre CSE, s'il y en a. En activité sportive ou culturelle avec les journalistes maison de différents services on en apprend souvent beaucoup sur le journal !

N'AYEZ PAS PEUR de poser des questions sur vos droits : au syndicat, aux collègues, mais aussi à la direction des ressources humaines. Les droits ne s'usent que si on ne s'en sert pas !

3. Apprenez à lire vos FICHES DE PAIE, vérifiez qu'est mentionnée la convention collective des journalistes, et le respect de votre choix sur l'abattement (DFS).  
Vérifiez que VOTRE SALAIRE est conforme à la grille interne de votre entreprise, que vous touchez les primes dues, etc, et bien-sûr qu'il est conforme aux barèmes de branche (au mois ou à la pige), c'est-à-dire supérieur au minimum de votre forme de presse (presse régionale, presse magazine, radiodiffusion privée, etc.) <https://cfdt-journalistes.fr/les-barèmes-des-salaires>.
5. VOTEZ quand il y a des élections dans votre entreprise (tous les 3 ans en général), chaque voix compte !
6. ADHÉREZ au syndicat de votre choix pour être particulièrement associé à sa vie et ses revendications et ne pas attendre la tuile pour vous protéger. A la CFDT, vous recevrez une newsletter spéciale jeunes, une aide financière pour aller aux Assises du journalisme ou aux 48h de la pige, bénéficierez de la caisse de grève....

## C'EST QUOI, TOUS CES SYNDICATS ?

Il y a quatre organisations syndicales dites représentatives chez les journalistes (leur part du total des voix des journalistes dans toutes les élections professionnelles dépasse 8%), autorisées à négocier des accords pour toute la profession : Solidaires (SNJ) : 37,91 %, CGT : 25,49 %, CFDT : 25,06 % et FO : 11,53 %. Principale singularité de la CFDT : dans l'entreprise, tous les adhérents CFDT militent au sein de la même section syndicale, qu'ils soient journalistes, techniciens ou personnels administratifs. Déjà, car les journalistes n'ont pas que des problèmes de journalistes ; et dans une entreprise, nous sommes tous interdépendants. Représenter tous les métiers de l'entreprise permet de mieux peser sur les négociations.

**L'adhésion CFDT est un pourcentage de vos revenus : 0,75 % de votre salaire annuel net imposable et au minimum 5euros/mois donnant droit à 66% de crédit d'impôt. Il est possible de stopper son adhésion à tout moment. Pour adhérer : [journalistes@f3c.cfdt.fr](mailto:journalistes@f3c.cfdt.fr)**

# Vous faites travailler des pigistes, qu'est-ce que ça implique ?

**Un bon réd'chef, pour un pigiste, c'est quelqu'un qui connaît ses devoirs vis-à-vis des pigistes et avec qui la relation est fluide. Mais de la théorie à la pratique, il y a souvent un gap. Alors plutôt que de grands discours, passons à l'étude de cas...**



**Vous faites travailler des pigistes ? Les bons conseils RH !**

## "Faut pas hésiter à me relancer !"

Tous les chefs sont débordés, et les pigistes ont souvent bien du mal à obtenir des réponses à leurs propositions de sujets, aux demandes de précision par mail, etc. Pourtant, pas de réponse = pas de travail. Et harceler ses chefs, c'est usant à la longue, surtout quand, entre temps, les sujets se périment. Essayez de trouver un mode d'organisation permettant de répondre à toutes les propositions que vous recevez. Dire « nous ne sommes pas intéressés », c'est mieux que laisser dans l'expectative ! De la même manière, lorsqu'un pigiste vous envoie son article, validez-le rapidement ou n'attendez pas le dernier moment pour lui renvoyer avec vos commentaires. Gardez à l'esprit qu'un pigiste a plusieurs employeurs et ne sera pas forcément disponible au dernier

### Notez-le

**C'est la loi, tout travail de journaliste doit être salarié et recevoir des fiches de paie. Il est interdit de rémunérer un pigiste en droits d'auteur (et le régime social des artistes-auteurs n'est pas autorisé pour les travaux journalistiques, hors droits de repasse) ou sur factures.**

**Un pigiste n'est pas un indépendant (même si bon nombre de pigistes se disent « freelance »). La loi Cressard (L. 7112-1 du Code du Travail) établit une présomption de contrat de travail, qu'il y ait signature de contrat ou pas. Et donc le journaliste rémunéré à la pige est un salarié à part entière.**

**Sa rémunération est variable, mais il n'en est pas moins lié à l'entreprise dès que sa collaboration est régulière. Après une certaine régularité, on peut même parler de "CDI présumé".**

**Le pigiste ne signe pas de contrat de travail à chaque pige (sinon, c'est un CDD, et pas de la pige) et ne doit pas recevoir d'attestations de fin de contrat à destination de France Travail à chaque pige (gare au CDDU !). S'il veut mettre fin à une collaboration régulière, l'employeur doit licencier le journaliste pigiste (avec des indemnités bien-sûr).**

moment. Prévenez aussi vos pigistes réguliers de vos dates de vacances, pour qu'ils puissent proposer leurs sujets ailleurs.

## "C'est pas ce qu'on s'était dit"

Lorsque vous passez commande d'un papier, rappelez par écrit (dans un mail ou via un « bon de commande ») le travail à effectuer, l'angle, la date de rendu et le tarif (brut, hors congés payés, 13e mois et ancienneté). Ça évitera les malentendus ou les amnésies, d'un côté comme de l'autre ! Il vaut mieux prendre cinq minutes pour se caler par écrit plutôt que laisser le journaliste travailler dans le flou et devoir repasser longuement sur un papier qui n'est pas ce qu'on attendait. Et si plusieurs choses ne conviennent pas, faites un retour détaillé plutôt que d'envoyer un laconique « ça ne va pas ».

## "C'est pas loin, 125 km !"

Vous passez commande d'un reportage qui implique des frais ? Transports, nuits d'hôtel, repas ? Prévoyez un remboursement de frais et informez vos pigistes des barèmes et plafonds, ou orientez-les vers la personne qui pourra s'en charger. Pour les pigistes réguliers, prévoyez aussi des remboursements de frais téléphoniques, ainsi qu'une prise en charge partielle de matériel (appareil photo, caméra...).

## "Tu m'fais une photo ?"

Si vous demandez à un pigiste rédacteur de faire des photos, prévoyez une enveloppe pour ce travail supplémentaire. Mieux, envoyez un photographe professionnel, en privilégiant si possible ceux qui sont véritablement photojournalistes et ont besoin de revenus presse (en salaire, donc) pour conserver sa carte de presse. De belles photos de temps en temps mettront en avant votre publication !

## "On a changé d'idée..."

« Tout travail commandé ou accepté par l'éditeur d'un titre de presse est rémunéré, même s'il n'est pas publié » (L7113-2 du code du Travail). En clair : même si vous êtes obligé de couper l'article faute de place, si vous ne pouvez pas le faire passer, si une actu en a chassé une autre, le pigiste doit être rémunéré selon le volume établi à la commande. Et si son article ne convient pas, car il n'a pas respecté l'angle ou les indications établies lors de la commande ? Demandez-lui de le retravailler, dans la limite du raisonnable, mais son paiement est dû de toute façon. Si la commande est annulée en cours d'enquête, le pigiste doit être rémunéré partiellement, en tenant compte du travail fourni. Est-ce qu'on réduirait votre salaire si une partie de votre travail était finalement inutilisée ?

## "Tu suis le truc et tu me dis ?"

Si vous attendez expressément d'un pigiste qu'il fasse un travail de veille pour alimenter une rubrique, une réflexion, une documentation, veillez à rémunérer ce travail même s'il ne débouche pas sur une production. Quand un salarié « en poste » passe du temps à sa veille, il le fait sur son temps de travail, et donc il est payé pour cela. Idem, si vous lui demandez d'aller voir un spectacle, un film, ou si vous acceptez sa proposition d'y aller en vue d'une critique, rémunérez-le même si le spectacle s'avère décevant et ne donne lieu à aucune production.

## "On se cale un rendez-vous ?"

Vos besoins, ses envies, la qualité de votre relation, les points à améliorer, les formations à suivre... Une fois par an, comme avec les autres membres de votre équipe, faites un point ensemble sur votre collaboration. Et réunissez tous les pigistes d'une même rédaction de temps en temps (ou invitez-les quand vous organisez une formation « intra ») : ça motive, permet de mieux se connaître et de travailler plus efficacement, et c'est l'occasion aussi de les informer sur leurs droits et les avantages dans votre entreprise – puisque, rappelons-le, ils sont salariés. D'ailleurs, avez-vous pensé à formaliser ces droits et tous les interlocuteurs administratifs dans un livret d'accueil ?

## "J'ai rien à te commander en ce moment mais t'inquiète, je ne t'oublie pas"

Si des périodes creuses sont compensées par d'autres plus soutenues, pas de problème, mais en veillant tout de même à permettre au pigiste de s'organiser. Chaque mois de pause correspond à un mois sans revenus, et un pigiste a besoin de travailler toute l'année. Le droit du travail s'applique au pigiste comme à ses collègues « en poste » dans la rédaction. Dans le cadre d'une collaboration régulière, il n'est pas légal de baisser ou supprimer ses piges sans compensation. Mettre définitivement fin à une collaboration doit donner lieu à un licenciement (avec vrai motif, entretien, préavis, indemnités). En cas de difficultés économiques ou de crise sanitaire, les pigistes ont tout autant le droit que les autres au chômage partiel.

## "Tu comprends, faut du changement"

Turn-over dans la rédaction, les nouveaux chefs de service arrivent avec leur pool de pigistes et ne répondent plus aux précédents ? Ou bien « juste » une envie de changement ? Il y a de grandes chances que vos pigistes soient capables de s'adapter, quitte à passer par une petite formation (les journalistes en poste ne changent-ils pas régulièrement d'attributions ?), d'autant qu'ils ont l'habitude de cette adaptation, en étant multiemployeurs, et qu'ils ont sans doute de nombreuses compétences développées ailleurs, que vous ne soupçonnez pas. Si pour une raison valable vous ne pouvez pas maintenir un niveau de collaboration stable à un pigiste régulier, tournez-vous vers le service des ressources humaines, pour qu'une autre collaboration lui soit proposée

afin de compenser sa baisse de revenus, ce à quoi il a droit, puisqu'il est en contrat de travail. En dernier recours, prévoyez un licenciement. Mais mettre « en douce » un pigiste sur la touche c'est non ! Dans tous les cas, il est préférable de mettre fin à une collaboration de manière claire, en l'annonçant sans tarder au pigiste (qui pourra chercher rapidement de nouveaux employeurs) et en respectant les procédures (convocation à un entretien préalable, indemnités, préavis), plutôt que de laisser mourir la collaboration.

## "Pour les tarifs, je sais pas trop"

Il est important de pouvoir apporter une information claire au journaliste pigiste à qui vous confiez un sujet. Les tarifs doivent être annoncés avant le début du travail, et ne pas comprendre les congés payés, 13<sup>e</sup> mois et ancienneté le cas échéant, qui s'ajouteront au brut. Vérifiez aussi que vos tarifs respectent bien les minimas conventionnels en vigueur ! Et côté délais de paiement, le Code de la Sécurité sociale est clair : tout salarié doit être payé le mois de travail, donc dès que vous avez reçu la « copie », passez-la en paiement, même si la publication prendra plus de temps.

## "C'est trop tard, la conf' de rédac est déjà passée"

Expliquez le fonctionnement de la rédaction à vos pigistes réguliers (dates de programmation, de bouclage, jour de la conférence de rédaction, organigramme...). Le pigiste sera plus à même de vous rendre service en se calant sur votre organisation. Dites lui aussi quand vous êtes le plus facilement joignable dans la semaine.

## "Super idée, on a quelqu'un qui connaît bien le sujet !"

Ça paraît évident, mais ça va mieux en le disant : ne confiez pas à un autre collaborateur l'idée donnée par un pigiste, sous prétexte qu'il aurait déjà des contacts ou une expertise. Avertissez également le pigiste quand un membre de la rédaction traite un sujet de son périmètre géographique ou d'expertise. Et pourquoi pas, parfois, confier à l'un et l'autre un sujet à quatre mains ? Façon aussi de mieux se connaître !

## On vous a répondu : « Je suis licenciée pour faute, que faire ? »

**Répondre et accompagner sans juger les demandes des journalistes qui, un jour pas comme les autres ont pu commettre une faute fait aussi partie des engagements de la CFDT-Journalistes à ses adhérents. Et parfois, une erreur peut entraîner un licenciement**

« Je pige depuis 3 ans quasiment une fois par mois pour un magazine mensuel, principalement pour une rubrique. Mon donneur d'ordre vient de mettre fin à ma collaboration par mail, pour faute lourde : un plagiat. Il me reproche d'avoir quasiment copié-collé dans Wikipédia, environ 300 signes d'une biographie, sur des aspects très factuels (date de naissance, etc), pour le petit encadré « bio » de la rubrique en question. Je

le reconnais et je m'en veux. Habituellement je contacte un expert mais là j'étais débordée et stressée par la deadline.

Je me suis excusée et j'ai réécrit mais il ne veut rien entendre et a annulé les commandes déjà passées pour les numéros à venir. Toute pige commandée ne doit-elle pas être payée ? Je précise que j'avais de très bonnes relations avec son prédécesseur, que j'ai souvent reçu de bons retours sur mon travail, mais lui, je ne l'ai jamais rencontré. »

**Notre réponse :** Tu as raison d'être franche et en effet, copier-coller n'est pas souhaitable, mais la réaction de ton donneur d'ordre nous semble vraiment excessive. L'erreur est

humaine. Avant de défendre tes commandes annulées, il nous semble plus prioritaire d'essayer de conserver ta collaboration en désamorçant le conflit. Pourrais-tu appeler ton donneur d'ordre précédent pour lui demander conseil ? Tu pourrais aussi écrire à la rédaction en chef, pour exposer la situation, t'excuser, et faire valoir l'ancienneté de la collaboration qui les a auparavant toujours satisfaits, afin que ce différent ne reste pas entre toi et ton donneur d'ordre. En tout état de cause, tu as au moins droit à une vraie explication avec courrier, entretien préalable. C'est là, si possible assisté d'un représentant syndical, que tu pourras défendre la suite de ta collaboration.

# Contribution revendicative de **CFDT-Journalistes**

## **CFDT-Journalistes a été auditionnée par le groupe de travail n°3 des Etats généraux de l'information. L'occasion de déposer une plateforme revendicative complète...**

Notre société « confortable » a cessé de voir que la première action d'une dictature, où que ce soit dans le monde, est de juguler les médias, d'enfermer les journalistes. Luxe de nos sociétés démocratiques en paix : on oublie que l'un des ciments de cette paix est la pluralité des médias et la déontologie de l'immense majorité de ses journalistes.

Avec le recul des pratiques de lecture de la presse et de consommation des divers médias d'information, et la montée d'une société des opinions et des contenus alternatifs à l'information, les citoyens ne savent plus ce qu'est une démarche d'information. Résultat : on ne sait plus à quoi servent les journalistes. Ils dérangent tantôt trop, tantôt trop peu. On les confond avec les animateurs ou les chroniqueurs. On attend d'eux qu'ils prennent parti. Ou au contraire on les bannit si on les juge partisans. On leur demande un « bel article » mais on veut en même temps moins de complaisance. On aime les témoignages forts mais on ne veut pas témoigner à visage découvert. On aime lire ou entendre ce qui ne fait pas « com » mais on se blinde de communicants. On veut de l'investigation et de l'indépendance mais on n'est pas prêt à payer pour.

### **Les journalistes sont fragilisés :**

> Comme ils ne sont pas vus comme précieux, les employeurs ne les payent pas à hauteur de leur travail, les épuisent par des contrats précaires et ne leur laissent pas le temps de travailler. Il faut produire plus, plus vite, plus seul. Il faut aussi filer droit. La peur est un sentiment des plus partagés dans les entreprises de presse, et fait le lit des abus et risques psycho-sociaux.

> Comme on n'accepte plus leur place de

transmetteurs des faits, la violence à leur rencontre monte, on cherche à tarir leur sources et à les intimider par des procès bâillon.

> Comme les pouvoirs économiques et politiques cherchent à les manipuler, ils rachètent des médias et en changent les directions. La concentration réduit les possibilités de résistance.

**Pour bien informer, pour jouer pleinement notre rôle, il nous faut du temps pour bien travailler, moins de précarité, travailler sans entraves, être soutenus par nos employeurs et par les pouvoirs publics.**

### **Nos demandes**

- > Un plan d'éradication de la précarité.
- > Un salaire minimum garanti pour les journalistes, fixé à 2000 euros bruts mensuels.
- > Une protection sociale pour les correspondants à l'étranger.
- > Une réforme des aides à la presse et une intégration des syndicats de salariés à la CPPAP.
- > Un droit d'agrément pour les rédactions.
- > Une meilleure protection des sources de journalistes.

### **Limiter la concentration des médias par une nouvelle loi**

*La constitution de grands groupes de presse écrite et audiovisuelle entraîne un rétrécissement progressif du pluralisme de l'information, alors que les médias continuent d'avoir une place prépondérante dans le fonctionnement de notre démocratie. Outre l'accaparement des marchés, la constitution de ces empires entraîne aussi un appauvrissement de l'offre par les échanges et reprises d'un titre à l'autre des mêmes contenus éditoriaux. Cela a des conséquences sur l'emploi dans ces secteurs.*

*Une nouvelle loi devra prendre en compte, au-delà du seul champ de l'information ou de la presse « IPG », l'ensemble du spectre de la communication. Elle devra permettre l'équilibre des opinions dans tous les domaines : presse écrite, audiovisuelle et édition, renforcer l'autonomie des rédactions et rendre plus strict le contrôle du respect du statut des journalistes, ce qui induit notamment la lutte contre la précarisation dans les rédactions.*

*Cette mission pourrait être confiée à une grande instance de régulation indépendante, née par exemple de la fusion de l'ARCOM et de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) dans laquelle siègeraient des représentants de la société civile, des représentants des salariés, des éditeurs, qui puisse regarder les contenus et soit garante de la pluralité de l'information quel que soit le support : papier, radio-tv, web.*

- > L'ajout des journalistes dans la liste des victimes de violences volontaires amenant des circonstances aggravantes
- > Un encadrement de l'usage des IA dans les rédactions.
- > L'arrêt de la course à la rentabilité maximale dans la PQR.
- > La dissociation claire du journalisme et du marketing.
- > Une précision et un renforcement de la loi Bloche, pour que la déontologie ne soit pas à géométrie variable.

Retrouvez l'intégralité de notre contribution en téléchargement sur notre site internet : <https://cfdt-journalistes.fr/2023/12/06/etats-generaux-de-linfo-1eres-auditions-et-1ere-contribution-ecrite-cfdt-journalistes/>

Contribution CFDT-Journalistes  
aux Etats généraux de  
l'information  
Novembre 2023



# 50 nuances de précarité et d'entorses aux droits

**Les entreprises de presse bénéficient-elles d'un régime dérogatoire en terme d'application du droit du travail ? C'est à se demander, quand on observe la particulière inventivité de nombreux employeurs pour le contourner. Petit panorama de ce qui ne va pas.**

## ABUS DE CDD

Le CDD, c'est légal, mais seulement dans certains cas. Le CDI devrait donc être la norme, pourtant, très rares sont les offres en CDI dans la presse, où on renouvelle les CDD sans vergogne. Comme des CDD de trois ou 6 mois d'affilée, c'est déjà trop confortable, les CDD à la journée ou à la semaine sont devenus légion. Mais comme les Prud'hommes finissent parfois par faire mal, on invente des parades. A France Télévisions par exemple, le cumul de ces journées de CDD ne peut dépasser 120 jours par an. Il paraît que c'est pour rendre service aux précaires : qu'ils ne soient pas trop dépendants ! Trop sympa.

## ABUS D'ALTERNANTS

C'est le boom du moment dans notre secteur. L'alternance, la bonne affaire, mais aussi un excellent moyen d'apprendre, quand elle est bien réalisée, fait l'objet de beaucoup d'abus, par manque de suivi, et en plaçant les alternants sur de vrais postes. C'est oublier que l'alternance est très précisément encadrée !

## CDD D'USAGE

Il galope, le CDDU. Mais c'est une légende : le pire des contrats (pas de prime de précarité, renouvellement à l'infini...) n'est pas autorisé pour les journalistes, ni dans l'audiovisuel ni dans la presse écrite. Selon le Code du travail, l'emploi occupé pour un CDD d'usage doit présenter un « caractère par nature temporaire ». Or l'entreprise de presse a besoin des journalistes toute l'année puisque sa raison d'être est d'informer.

## INTERMITTENTS

C'est le niveau "premium" du CDD d'usage, mais il n'accorde toujours aucun droit de journaliste. Pas de carte de presse, notamment, pour les journalistes

réalisateurs pour des programmes. Un travail journalistique, mais pas le statut. Et c'est à prendre ou à laisser.

## CONTRATS NON SIGNES

Faire travailler des CDD ou CDDU sans leur avoir fait signer de contrat écrit, c'est classique. Mais c'est illégal. Résultat : comme la pige, elle, ne nécessite pas de contrat écrit, les personnes en CDDU pensent souvent être à la pige... Raté : elles sont déclarées en CDDU, sans qu'elles le sachent, y compris à France Travail. Exit la sécurité, à la fin du contrat.

## SOUS-TRAITANCE

Pour réduire la masse salariale, plaire aux actionnaires, et limiter le pool des journalistes ayant de vrais droits, il y a une façon simple : sous-traiter. La télé sait très bien le faire, en confiant les programmes à des sociétés de production, où les journalistes sont payés comme des réalisateurs intermittents sans le bénéfice de la convention collective des journalistes. Des émissions de magazines, mais aussi de l'info plus « chaude », y compris pour le JT. Cela marche aussi très bien en presse écrite, où des magazines entiers sont achetés à des agences de contenus.

## FACTURE

C'est le fléau absolu depuis la création du régime auto-entrepreneur en 2009. Des pans entiers de la presse ont cessé de payer leurs pigistes en salaire (Reworld notamment). Ils leur demandent de facturer. Sans augmenter les tarifs, bien-sûr : à eux de prendre en charge leur propre protection sociale ! En cas de baisse ou d'arrêt de commande, l'éditeur se dédouane : ce n'est pas un salarié. Autant de personnes qui n'ont pas non plus le droit à la prime d'ancienneté, aux congés payés, aux œuvres sociales, qui ne comptent pas dans les effectifs seuils pour la mise en place de CSE.

## DROITS D'AUTEUR

Un journaliste ne peut légalement être payé qu'en salaire, sauf pour le paiement de ses repasses, qui peuvent l'être en droits d'auteur. Pourtant, la presse écrite, notamment spécialisée, adore ce mode de rémunération qui donne un peu

meilleure conscience... mais toujours pas de droits en entreprise... et souvent pas non plus de droits sociaux. Car verser les précomptes à l'URSSAF du Limousin est souvent, en plus, « oublié » par les éditeurs. La pratique est des plus répandues pour rémunérer en particulier les photographes, y compris de la part de grandes agences photo comme Sipa.

## CORRESPONDANTS LOCAUX DE PRESSE

Non non, les CLP ne sont pas que des retraités couvrant l'actualité de leur village pour le plaisir. La presse régionale compte plus de 30 000 CLP dont la part d'actifs y consacrant plusieurs heures par jour est importante. Feuilletter les pages d'un titre de PQR et réaliser la part d'articles non signés suffit à prouver l'ampleur du détournement de ce statut d'indépendant payé au lance-pierre, qui ne devrait jamais être utilisé à remplacer des journalistes.

## TROC

Des journalistes prêts à travailler pour rien, en total bénévolat, cela existe. Pour la carte de visite, en espérant que cela change... A certains aussi on propose des avantages en nature : par exemple, des voyages. Participer à un voyage financé par un voyageur, rendre un article sur la destination, et n'avoir reçu comme unique forme de rémunération que la chance de participer au voyage, cela existe ! La pratique met la déontologie à rude épreuve... mais aussi le droit du travail.

## LA VRAIE PIGE LEGALE, MAIS MAL RESPECTEE

La pige, c'est un CDI. Et quand elle est utilisée normalement, elle est protectrice, dotant les pigistes de tous les droits des salariés. Pourtant, rares sont les pigistes à se voir convoqués à un entretien préalable au licenciement quand on arrête leur collaboration. Les fiches de paie sont des plus « inventives » : fréquentes omissions de la prime d'ancienneté, ou prime intégrée au brut, abattement imposé sans leur demander leur avis, tarifs ne respectant pas les barèmes minimum, tarifs qui stagnent d'ailleurs tout au long de leur carrière, et qui sont loin d'être au niveau du travail produit, maintien de salaire refusé en cas d'arrêt maladie...

# Pour une **éducation aux médias** donnant goût à l'information

**Dans le cadre des Etats généraux de l'information, CFDT-Journalistes a publié un cahier revendicatif remarqué au sujet de l'Education aux médias et à l'information. Il ne s'agit pas d'une position globale sur l'EMI en France mais sur la place des journalistes et du journalisme dans ces dispositifs.**

## 1. DES INTERVENANTS FORMES

C'est LA priorité. L'EMI se développe et va avoir besoin de plus en plus d'intervenants. Ce besoin devient un marché. Or, l'EMI est tout sauf une démarche "naturelle" et facile et exige une méthode rigoureuse et une déontologie, sans quoi le risque est grand d'en faire tout et n'importe quoi. C'est pourquoi CFDT-Journalistes estime qu'un bon intervenant, qu'il soit journaliste ou pas, est un intervenant formé.

Des formations ont vu le jour, s'adressant à des publics larges ou plus resserrés, et notamment des diplômés universitaires. La F3C-CFDT a aussi été à l'origine, au sein de la CPNEF de l'audiovisuel, de la création d'un CCP (certificat de compétence professionnelle) "éduquer aux médias et à l'information" particulièrement adapté à former des professionnels de l'information, journalistes en premier lieu. Son point fort : faire réfléchir le professionnel à sa propre pratique journalistique et lui faire développer un projet d'atelier sur lequel il est amené à dresser un bilan. L'EMI ne doit pas être un simple partage d'expérience ni un "cours" à plaquer. Les intervenants doivent aussi être outillés pour se préparer à dialoguer avec leurs publics dans un contexte de défiance.

Dans cette perspective, nous demandons que l'État fixe un cap de 100% d'intervenants formés, d'ici 3 ans. En ce qui concerne les journalistes intervenants, nous demandons aux entreprises de presse d'intégrer pleinement dans leurs plans de développement des

## Nos demandes en résumé

### Formation des Intervenants :

- > **Priorité à la formation des intervenants en éducation aux médias et à l'information (EMI).**
- > **100% des intervenants formés d'ici 3 ans, avec une formation reposant en partie sur la démarche journalistique.**
- > **Les journalistes intervenants doivent être intégrés dans les plans de développement des compétences des entreprises de presse.**

### Promotion de l'Information journalistique :

- > **L'EMI doit accorder une place importante à l'information journalistique pour susciter l'intérêt.**
- > **CFDT-Journalistes soutient la rencontre directe avec les journalistes dans le cadre des interventions en EMI.**

### Rémunération à la hauteur des tâches :

- > **Pour sur une rémunération adéquate des journalistes intervenants en EMI.**
- > **Demande d'une grille conventionnelle des rémunérations et d'une enveloppe budgétaire accrue de l'État.**

### Intervenants payés en salaire :

- > **Proposition d'une norme de rémunération en salaire pour les intervenants en EMI.**
- > **Possibilités de salariat direct, salariat via une structure dédiée ou salariat via un employeur régulier.**
- > **Appel à une simplification administrative et à un financement public pour ces structures.**

### Maintien du statut de journaliste :

- > **Les revenus de l'EMI doivent être pris en compte dans le calcul de la carte de presse.**
- > **Demande à la CCIJP d'expérimenter pendant 3 ans la considération des revenus EMI comme revenus presse, puis de privilégier les revenus en salaire.**

compétences des modules de formation à l'animation d'ateliers/projets en EMI, avec un fléchage prioritaire vers les formations certifiantes reconnues par les partenaires sociaux.

## 2. DONNER GOUT A L'INFORMATION JOURNALISTIQUE ET UNE PLACE AUX INTERVENANTS JOURNALISTES

Il nous semble prioritaire que le champ très large de l'EMI - celui des médias et de l'information en général - sanctuarise une place importante à l'information journalistique. CFDT-Journalistes soutient par ailleurs l'objectif de travailler à débusquer les fake news, ou à décrypter les images de communication, mais estime que le succès des fake news et la

confusion entre information et communication ne pourront reculer sans parallèlement donner le goût de l'information journalistique, le plus grand danger étant de ne plus s'informer du tout. Expliquer comment travaillent les journalistes, montrer l'immense pluralisme médiatique existant, publications à l'appui...

Les journalistes sont les plus à même de transmettre à la fois leur méthode, leur élan, leurs règles, leurs contraintes et leurs questionnements, et de contribuer à une vision plus concrète et subtile du métier, pour le comprendre et réduire la défiance. Faire pratiquer aux jeunes et moins jeunes est aussi un accélérateur de compréhension formidable.



*Les interventions dans le cadre de l'Éducation aux médias ne se limitent pas aux seules écoles. Ici, un journaliste en dialogue avec des jeunes dans un Centre éducatif fermé (photo : Laurent Lemaire).*

Nous demandons que la puissance publique porte une vision résolument engagée de goût pour l'information journalistique, et de valorisation des ateliers faisant intervenir des journalistes.

### 3 - DES REMUNERATIONS A LA HAUTEUR DES TACHES

Dans le cas où des journalistes sont amenés à collaborer à des projets d'éducation aux médias, il est capital que leur rémunération soit à la hauteur de leurs qualifications. Les journalistes pigistes étant nombreux à s'y consacrer car davantage maîtres de leur agenda, il est capital que la partie EMI de leurs missions ne contribue pas à les précariser davantage. Sans pigistes il sera difficile de monter en puissance en volume d'EMI en France, et donc il faut leur permettre de se professionnaliser. Dans tous les cas, et sauf exceptions, CFDT-Journalistes ne soutient pas les interventions bénévoles. Les tarifs des interventions sont souvent trop bas - en tenant compte de toutes les tâches, souvent en deçà du SMIC horaire-, notamment car ils ne comptent pas assez le temps hors interventions en présentiel.

Nous demandons aux commanditaires - associations, Éducation Nationale, DRAC, Départements... - de rémunérer les interventions en EMI des journalistes en prenant en compte l'intégralité de leurs tâches, y compris leurs temps de préparation, débriefing et transport. Une grille conventionnelle des rémunérations adossée à la convention collective des journalistes doit être mise en place à l'issue d'une négociation paritaire.

### 4 - DES INTERVENANTS PAYES EN SALAIRE

Il existe plusieurs cas de figure concernant les journalistes intervenants en EMI et la rémunération sur facture est devenue la norme. Recevoir un salaire est rare, et systématiquement refusé de la part de l'Éducation nationale ou des DRAC. CFDT-Journalistes ne cesse de le dénoncer.

Obliger à créer une micro-entreprise n'est pas cohérent pour des journalistes soumis dans le code du travail à la présomption de salariat, et n'est pas protecteur. S'investir dans l'EMI ne doit pas être synonyme de réduction des droits sociaux ou d'insécurité. Nous demandons que la norme de mode de rémunération de l'intervenant devienne le salaire. Les institutions scolaires et culturelles et associations clientes peuvent établir des contrats de vacataires. Pour que que les paiements ne deviennent pas un enfer administratif, des formalités simplifiées devront être mises en place.

Nous demandons à l'État de mettre au point une simplification administrative de recours aux vacataires intervenants journalistes en EMI. L'État pourrait par exemple déployer une interface commune à tous ses ministères facilitant ces paiements.

En solution complémentaire, nous demandons aux syndicats patronaux et à l'Association pour l'Éducation aux Médias (APEM), qui associe les titres de l'Alliance de la Presse d'Information Générale et du

SEPM, de valoriser auprès de leurs adhérents le portage d'actions d'EMI de leurs pigistes réguliers.

### 5. DES INTERVENANTS QUI RESTENT JOURNALISTES

La Commission de la carte reconnaît comme journalistes professionnels ceux tirant plus de 50% de leurs revenus de la presse, rémunérés en salaire. Les revenus de l'EMI devraient, contrairement à aujourd'hui, compter dans le calcul des revenus ouvrant droit à la carte de presse. Actuellement, ils ne comptent que s'ils sont versés en salaire. Or, les intervenants ne devraient en aucun cas risquer de perdre leur carte de presse.

La CFDT a demandé à la CCIJP d'ouvrir un groupe de travail sur l'éducation aux médias en vue de considérer que les revenus des interventions en EMI sont des revenus presse.

Nous demandons aux structures ayant recours aux journalistes pour animer des ateliers en EMI de les rémunérer en salaire ou via une structure intermédiaire qui le permette, et donc en adaptant les tarifs à la prise en compte des charges. Il est de leur devoir de considérer que cet enjeu est aussi de leur responsabilité.

CFDT-Journalistes estime que ces revenus EMI devraient pouvoir représenter jusqu'à 50% des revenus presse sans compromettre la notion de journaliste professionnel.

# Altice : « Nous sommes des chaînes privées, mais il faut partager »

**Lionel Dian est délégué syndical SNME-CFDT\* chez Altice. Un groupe aux 1 630 salariés\*\*, dont 860 journalistes\*\*, en télé (BFM TV, dix chaînes BFM régions, RMC Sport, RMC Découverte, RMC Story) et en radio (BFM radio, BFM Business, RMC). Au début d'un nouveau mandat, il explique les priorités de son équipe.**

Au moment du bouclage de ce magazine, nous apprenions la promesse d'achat d'Altice par CMA-CGM. Nous y reviendrons dans un futur numéro.



Lionel Dian lors d'une distribution de tracts dans le cadre de la campagne pour l'élection au CSE.

**Les élections du Comité social et économique ont eu lieu chez Altice en février. Le SNME-CFDT a obtenu neuf élus titulaires et neuf suppléants, soit le tiers des élus : bravo ! Quel est votre premier chantier ?**

**Lionel Dian :** C'est la NAO, la négociation annuelle obligatoire des salaires. Nos élus ont commencé par collecter les revendications des salariés. Les augmentations individuelles ne passent pas par nous, mais nous négocions des

augmentations générales (nous demandons + 10% pour tous), les primes d'astreintes, soulevons le sujet des heures supplémentaires non payées... Dans les BFM en région, le salaire d'embauche d'un journaliste n'est qu'à 2 000 euros brut ! Nous avons identifié des métiers vraiment trop peu payés - comme les standardistes, qui manquent de considération - et d'autres qui le sont davantage mais pas à la hauteur de ce qui leur est demandé. C'est le cas de commerciaux, dont la part variable baisse alors même qu'ils rentrent plus de chiffre, car leurs objectifs sont inatteignables.

De manière générale, la direction en demande plus à tout le monde, alors que nous sommes rentables. Le plan de départs volontaires d'il y a trois ans - qui ne se justifiait pas - a abouti à ce que des services fonctionnent désormais moins bien ! Donc oui, nous sommes une chaîne privée, nous devons faire de l'argent, mais il faut partager avec les salariés.

**Peux-tu nous parler d'un sujet de préoccupation des journalistes actuellement ?**

La prochaine évolution de BFM Paris, une chaîne locale, vers un modèle beaucoup plus digital inquiète beaucoup. Déjà car il est flou, et les équipes qui craignent qu'on les détourne du journalisme, avec des sujets plus « sympas », qu'on leur demande de se mettre eux-mêmes beaucoup plus en avant, en s'autocadrançant à la perche, comme on a commencé à le faire sur les manifestations...

Cela pose question sur la nature de leur travail mais aussi sur leurs conditions de travail, car cela va s'assortir de plus en plus de demandes de produire des sujets de A à Z en une journée, et non en binôme avec des deskeurs : une même personne prépare, filme, interviewe, monte, etc, jusqu'au produit prêt à diffuser. C'est très lourd ! Évidemment, nous plaçons aussi pour plus de reportages et moins de plateau, moins de débats, mais l'info coûte plus cher !

**Et toi, en tant que délégué syndical, qu'est-ce qui te motive ?**

Je suis engagé syndicalement depuis plus de 20 ans, en parallèle de mon travail de journaliste à RMC sur la zone Sud-Est. C'est un mandat extrêmement varié d'écoute des salariés, de négociation d'accords, de propositions sur la base de l'expertise que l'on va chercher sur chaque sujet. Personnellement, mon moteur est de lutter contre la souffrance au travail. On ne doit jamais l'accepter. Je suis par exemple très attentif à la façon dont les gens se parlent. Je remonte régulièrement à la direction des ressources humaines des cas de managers brutaux, méprisants.

En ce début de nouveau mandat je suis vraiment très heureux de notre équipe, qui compte de nombreux nouveaux élus. Dès notre CSE constitutif je les ai sentis très impliqués, cela fait plaisir ! Chacun a une place importante. L'un est infographiste et va bien nous aider à communiquer. Un autre souhaite porter les questions de transition écologique... C'est aussi un sujet syndical : nous voulons une émission régulière sur le sujet, mais décarboner nos moyens de production (avec des véhicules professionnels hybrides, des indemnités kilométriques vélo...), imposer des critères éthiques aux banques pour notre épargne salariale...

Semaine de quatre jours, lutte contre le harcèlement, diversité à tous les échelons... Le travail ne va pas manquer, mais notre équipe est prête !

**Propos recueillis par Élise Descamps**

\*Le SNME-CFDT est le Syndicat national des médias et de l'écrit, où adhèrent tous les salariés des entreprises de l'audiovisuel, ainsi que ceux de la presse écrite d'Ile-de-France.  
\*\*Chiffres en équivalents temps-plein.

**Contacts : [snmecfdtalticemedia@gmail.com](mailto:snmecfdtalticemedia@gmail.com) et sur X : [@SnmeCfdtAltice](https://twitter.com/SnmeCfdtAltice)**

## « Porter la voix des pigistes, stagiaires, alternants »



**Ariane Pollaert, 29 ans, JRI à BFM Marseille Provence (Azur TV), fait partie des nouveaux élus CFDT au CSE d'Altice. Elle explique ce qui l'a convaincue de s'engager.**

« Très honnêtement, il y a encore peu de temps, j'étais loin d'imaginer que je serais candidate et élue suppléante. Mais en côtoyant ma collègue, qui assurait déjà ce mandat, j'ai vu qu'il y avait besoin de renfort, et compris l'utilité de tout ce qu'elle faisait. Négocier des accords d'entreprise, c'est concret. Ça se voit sur notre fiche de paie, sur l'heure à laquelle on rentre chez nous le soir. Il va aussi être très important de peser pour qu'un éventuel passage à un forfait jour se fasse de la meilleure façon.

J'adore mon travail, mais les salaires en région sont vraiment bas, donc c'est aussi un chantier. Maintenant que je suis en CDI depuis deux ans et demi, je me sens plus à l'aise pour dire les choses. Passée par la pige, j'ai vu beaucoup de précarité et je veux porter la voix des pigistes, stagiaires, alternants, qui n'osent pas toujours, et je le comprends.

Rien que pendant la campagne, j'ai beaucoup appris sur nos droits, que je connais encore mal, et que je voudrais contribuer à diffuser. J'ai pris conscience que si on ne fait pas remonter nos réalités, personne ne peut les deviner, surtout dans un groupe ayant de multiples entités, et qu'il faut des élus de terrain pour repérer quand les règles ne sont pas respectées. J'apprécie aussi que nous soyons une équipe représentant tous les métiers, je ne me verrais pas défendre uniquement les droits des journalistes, car au quotidien on travaille tous ensemble. Quand on fait une édition spéciale par exemple, avec une actu chaude qui chamboule la grille antenne, on a intérêt à bien communiquer tous ensemble et que chacun ait de bonnes conditions de travail. »

L'ÉCHO DE NOS ÉLUS À LA CCIJP

## Mieux faire connaître les souplesses, et en négociateur de nouvelles

**A la CCIJP, les représentants CFDT s'efforcent de trouver des solutions pour que la carte de presse soit davantage accessible. Mais pour chaque arbitrage ils se positionnent sur une ligne de crête, car la souplesse ne doit pas non plus conduire à entériner de mauvaises pratiques. Le point sur de récentes évolutions.**

La Commission applique des critères légaux, définis par le Code du travail. Notamment l'absolue nécessité pour un journaliste professionnel d'être rémunéré en salaire : un critère auquel nous tenons beaucoup. Nous comprenons que les premières victimes des paiements en facture, en droits d'auteur ou en CLP sont les journalistes concernés. Mais si on cède, ce sont les 8 770 journalistes rémunérés à la pige ou en CDD, titulaires de la carte de presse en 2023, qui se verront imposer des modes de rémunération illégaux.

### Des souplesses encore méconnues

En revanche, au fil des années, la CCIJP a établi de nombreuses règles internes permettant une souplesse sur certaines situations : par exemple, accorder la carte aux photographes payés 100% en droits d'auteur, uniquement lors de la première demande (et afin de les aider, carte en main, à exiger le paiement en salaire pour la suite).

La CFDT demande régulièrement à ce que la CCIJP fasse davantage connaître toutes ces règles particulières, pour permettre une égalité des chances des demandeurs. Nous informons et conseillons tous ceux qui nous sollicitent, éléments de dossier en main. Et nous les encourageons à ne pas s'autocensurer ! Il est certain que parmi tous ceux qui ne demandent pas la carte de presse, sûrs qu'ils ne l'obtiendront pas, un certain nombre l'auraient : seules 711 demandes (tous motifs confondus) ont été refusées l'an dernier (2 % du total).

Ceci étant dit, nous sommes d'accord sur la nécessité de toujours chercher à mieux prendre en compte la réalité de la profession. Nous, élus CFDT à la CCIJP, portons des propositions pour, entre

autres, mieux soutenir les correspondants à l'étranger (souvent pris dans des situations juridiques absurdes), mieux considérer les revenus issus de l'éducation aux médias ou de livres-enquêtes à caractère journalistique.

Nous sommes souvent parmi les plus pugnaces au sein de la CCIJP pour que cela bouge sur ces sujets, mais nous sommes minoritaires en nombre d'élus et nous n'obtenons pas toujours gain de cause ! Pour que cela change, il nous faudrait peser plus. Nous reviendrons en détails sur notre bilan et nos propositions pendant la campagne 2024 des élections à la CCIJP.

### Les « serial fraudeurs » dans le viseur

Malgré ce contexte, nous avons réussi à porter un changement de pratique pour que la CCIJP soit plus active envers les mauvais payeurs qui rémunèrent des pigistes autrement qu'en salaire. Désormais, la Commission enverra un courrier aux rédactions qui emploient majoritairement et de façon régulière leurs journalistes sur factures. Et leur devoir leur sera rappelé : un journaliste doit être rémunéré en salaire, c'est obligatoire. C'était un engagement de notre campagne CCIJP en 2021, et nous l'avons obtenu : c'est pas immense.

Autre avancée : la reconnaissance des journalistes au chômage. Selon le calendrier qui s'impose au journaliste, il peut arriver qu'il s'inscrive à France Travail à un moment problématique pour son renouvellement de carte, compte tenu des délais de carence.

La Commission tient désormais compte de ces situations pour favoriser au mieux le retour à l'emploi (ne pas avoir la carte peut freiner un recrutement). De même, les journalistes qui ont démissionné et qui n'ont pas d'autre activité régulière et rétribuée pourront avoir une carte de presse demandeur d'emploi, sous réserve de présenter leur certificat de travail (celui de l'emploi clos) et d'être inscrit à France Travail.

Yoann Labroux Satabin et Frédérique Thiollier

Contact : [ccijp@cfdt-journalistes.fr](mailto:ccijp@cfdt-journalistes.fr)

# La formation continue des journalistes : un enjeu majeur

**Le 1er février nous étions présents en force à la Conférence nationale des métiers du journalisme, à Lille. Le thème : la formation continue des journalistes. Cette journée, coorganisée par notre militante Jacqueline Papet, a notamment permis d'entendre le témoignage de notre délégué syndical de France Télévisions à Lille sur les attentes des salariés dans cette entreprise.**

Pour les militants CFDT, qui siègent dans les commissions paritaires qui gèrent la formation continue des journalistes au plan national (CPNEF, AFDAS) et dans les commissions formation des entreprises, l'enjeu est capital.

Se former, pour être et rester de bons journalistes, aiguisés sur les sujets à traiter (être crédibles, mieux traiter le climat, etc...), essayer d'apporter un bon traitement (non stéréotypé, etc), au fait des techniques (outils de veille, et oui, les IA génératives ont leur utilité), être capables d'aller chercher les citoyens, de donner confiance... Se former aussi pour garder son emploi, évoluer, rester dans la

course quand on monte en âge, quand on fait face à une situation de handicap. Se former pour rencontrer des pairs d'autres titres, ou des métiers divers de la sphère journalistique. Se former pour intégrer la profession sur le tard, avec pour enjeu une diversification des profils et l'égalité des chances. Se former pour se reconverter quand on décide de quitter la profession....

Tous les profils sont concernés. Que ce soit sur des modules standards ou du sur-mesure. Certains médias ont un plan de développement des compétences qu'il faut connaître, pour négocier un stage, ou profiter d'une conférence maison. Ou encore d'une sensibilisation aux cas de cyberharcèlement.

Tout cela sur fond de rédactions qui fonctionnent à flux tendu avec peu d'opportunités de s'absenter pour se former, une tendance de certains à ne pas se remettre en question, et aussi sur fond de directions qui veulent emmener les journalistes vers d'autres métiers (moins d'enquête, plus de communication, plus



*Intervention de Bruno Espalieu délégué syndical de France Télévisions à Lille.*

de clics...), de pigistes qui n'arrivent pas à avoir la carte de presse nécessaire au financement AFDAS, etc etc.....

Mais la formation c'est aussi et surtout le plaisir d'apprendre, de se poser pour réfléchir, de repartir ensuite plein d'allant..... Alors nous vous apportons tous nos encouragements : demandez des formations !

## GEPP : un accord « Presse en région » qui laisse un peu sur sa faim

A l'unanimité des participants, un accord de GEPP de branche a été signé par les partenaires sociaux concernant la Presse en région. Cet accord qui intéresse les entreprises de la presse quotidienne régionale, la presse quotidienne départementale et la presse hebdomadaire régionale nous laisse toutefois un peu sur notre faim.

La GEPP, pour Gestion des emplois et des parcours professionnels, anciennement nommée Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), est censée être une démarche proactive de gestion des compétences des salariés pour répondre aux attentes du marché du travail, mais aussi pour permettre aux entreprises d'organiser en amont leur stratégie de recrutement et de formation.

Au niveau d'une branche, la portée de la GEPP est donc assez limitée, l'accord ne pouvant entrer dans le détail de ce qu'il

conviendrait de mettre en œuvre dans chaque entreprise.

**Même s'il reste insuffisant, car il ne crée pas de droits nouveaux, l'accord a le mérite d'exister et de se positionner comme un guide pour les futures GEPP d'entreprise.**

Parmi les points positifs, l'accord prend note d'une nouvelle cartographie des métiers initiée par la CPNEF de la presse et des agences ; il prévoit, lorsque cette cartographie sera finalisée, d'examiner l'opportunité de réaliser un avenant « si des éléments nouveaux ou des évolutions significatives apparaissent comparé à la situation actuelle ».

Il confirme aussi l'Observatoire des métiers de la presse écrite et des agences de presse, qui associe les partenaires sociaux de la filière Presse et a pour mission d'étudier la situation et l'évolution

quantitative et qualitative de l'emploi et des qualifications dans la presse, pour en apprécier l'adéquation aux besoins des entreprises.

Il entend aussi valoriser l'alternance en prenant en compte le rôle de tuteur et de maître d'apprentissage dans l'accompagnement des alternants tout au long de leur parcours. Enfin, il entend anticiper et suivre les effets de l'intelligence artificielle sur les différents métiers, considérant que des salariés vont être affectés par l'IA lors de l'évolution de leur emploi ou du passage vers de nouveaux emplois.

La branche aurait pu aller plus loin. Mais cet accord offre au final des opportunités de travail sur des enjeux cruciaux qu'il aurait été dommage de ne pas prendre en considération.

# Comment saisir la Commission arbitrale

**Avez-vous en tête que l'indemnité de licenciement des journalistes (minimum un mois de salaire par année d'ancienneté) plafonne à 15 mois (15e année d'ancienneté) ?**

Quand le journaliste a plus de 15 ans d'ancienneté dans l'entreprise dont il est licencié mais aussi en cas de mise en jeu de la clause de conscience ou de la clause de cession, il peut demander des indemnités supplémentaires, correspondant aux années au-delà. Pour cela, il doit saisir une commission paritaire d'arbitres désignés par les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés : la Commission arbitrale des journalistes.

A la différence du droit commun, le journaliste ayant commis une faute grave (absences injustifiées, refus d'effectuer une tâche de travail prévue dans le contrat, violation des règles d'honneur professionnel, violences...) ou des fautes répétées peut tenter d'obtenir quand-même une indemnité de licenciement. Là encore, c'est la Commission arbitrale qui peut en décider.

La commission arbitrale fixe le montant de l'indemnité de licenciement dans ces deux cas :

1/ lorsque le journaliste a plus de 15 ans d'ancienneté dans l'entreprise et ce, quel que soit le motif du licenciement

2/ lorsque le journaliste est licencié pour

faute grave ou pour fautes répétées, quelle que soit son ancienneté. La CAJ est compétente pour le montant des indemnités de licenciement, pas pour gérer les litiges sur les licenciements. Elle ne remplace pas les Prud'hommes.

**Quand saisir la CAJ ?** Après avoir touché les indemnités pour les 15 premières années, et dans tous les cas une fois le licenciement acté. Il faut s'armer de patience : les délais de procédure jusqu'à l'audience sont, en général, assez longs.

**Comment saisir la CAJ ?** Le salarié doit faire appel à l'organisation syndicale représentative de son choix qui instruit le dossier, propose la désignation d'un magistrat et choisit ses représentants à la commission. La saisine peut aussi être faite à l'initiative de l'employeur.

**Qui arbitre ? Comment l'indemnité est-elle calculée ?** La CAJ est présidée par un fonctionnaire ou par un magistrat en activité ou retraité. Elle comprend, pour chaque audience, deux arbitres désignés par les organisations professionnelles d'employeurs et deux arbitres désignés par les organisations syndicales de salariés. Il s'agit d'une négociation débutant bien avant l'audience. Le journaliste doit adresser un mémoire en demande, présentant les raisons de la rupture du contrat de travail et sa demande d'indemnité chiffrée de façon très précise. Celui-ci sera transmis à la partie adverse, aux arbitres et au président. L'employeur



Violette Queuniet, arbitre CFDT

fera parvenir un mémoire en défense, apportant une réponse motivée à la demande chiffrée du journaliste, au plus tard huit jours ouvrés avant la date d'audience pour permettre aux arbitres et au président d'en prendre connaissance et à la partie adverse d'y répondre le cas échéant.

**Saisir la Commission arbitrale avec la CFDT.** La CFDT défend ses consoeurs et confrères à la Commission arbitrale des journalistes. Elle les aide à préparer leur mémoire en défense et siège lors des audiences, pour obtenir les meilleures indemnités possibles en fonction de leur situation personnelle.

La saisine et le suivi des dossiers est un service gratuit pour les journalistes adhérents de la CFDT. Une participation financière est demandée aux journalistes non adhérents sous forme de don de 250 euros minimum. Pour toute demande, nous contacter à [arbitrale@cfdt-journalistes.fr](mailto:arbitrale@cfdt-journalistes.fr)

## Avec la CFDT, les journalistes se mettent au vert

Depuis quelques années, la Fédération Communication, Conseil, Culture de la CFDT, dont CFDT Journalistes est une émanation, travaille à la mise en place des "Sentinelles vertes". Objectif : créer, dans les entreprises, un réseau d'experts sur les questions de développement durable, porter plus loin les revendications et les actions... et susciter de nouvelles vocations. L'ambition du réseau des Sentinelles, c'est de peser, autant que possible, dans les politiques RSE des entreprises et de soutenir la négociation d'accords. Compte tenu de la complexité des sujets, l'appui du réseau ne peut être que bienvenu quand il s'agit d'épauler les négociateurs dans les entreprises et leur

offrir une analyse pointue des enjeux climatiques.

### Mieux traiter les sujets liés au climat

Au niveau des rédactions, le traitement des informations liées au climat doit aussi être débattu. Les journalistes CFDT partagent l'idée que les médias, en général, pourraient faire plus et que le travail mené par les journalistes n'est pas toujours suffisant. L'Union fédérale est ainsi signataire de la Charte pour un journalisme à la hauteur de l'urgence écologique. Cette charte impose à ses signataires à traiter le climat, le vivant et la

justice sociale de manière transversale ; faire œuvre de pédagogie ; s'interroger sur le lexique et les images utilisées ou encore élargir le traitement des enjeux. Elle évoque aussi la formation des journalistes et insiste sur la nécessaire indépendance des rédactions. Tout en invitant chacun à s'interroger sur ses pratiques afin de proposer un « journalisme bas carbone ».

Les positions de la CFDT, qui a été auditionnée à l'Assemblée nationale sur le traitement médiatique de l'urgence climatique, sont sur notre site : <https://cfdt-journalistes.fr/2023/11/23/traitement-mediaticque-de-lurgence-climatique-les-positions-cfdt/>

# Salaires des journalistes : le grand déclassement ?

**Si la question sociale a été totalement éludée par les Etats généraux de l'information, la paupérisation du métier inquiète au plus haut point CFDT-Journalistes, car les journalistes ont une responsabilité particulière vis-à-vis des citoyens et leur appauvrissement ne peut que nuire à la qualité de l'information.**

Tant lors d'une rencontre avec les leaders syndicaux que lors de son discours de politique générale, le Premier ministre, Gabriel Attal, s'est soucie de la « smicardisation de la société », reconnaissant au passage qu'il y a un «énorme sujet sur les trappes à bas salaires», conséquences des exonérations qui poussent les employeurs à ne pas augmenter les niveaux de rémunérations de leurs salariés.

**Ce mal a été diagnostiqué de longue date par les négociateurs de la CFDT intervenant dans les branches de la presse écrite et audiovisuelle,** et touche de plus en plus fréquemment les journalistes qui, en début de carrière, se voient trop souvent rémunérés au même niveau que les emplois ouvriers et employés des entreprises de presse, alors qu'ils devraient être considérés comme des cadres. Et rémunérés comme tel.

Pourtant, à en croire l'Observatoire des métiers de la presse, être journaliste en France ne serait pas si mal rémunéré puisque le revenu mensuel brut moyen des journalistes en CDI était établi en 2022 à 3 955 euros brut / mois (et 2 449 euros seulement pour les pigistes), ce qui les place tout de même dans les catégories supérieures de la société. Sauf que cette



réalité statistique peut cacher de très grosses disparités entre les familles de presse, que ce soit pour l'écrit comme pour l'audiovisuel, comme en témoignent les « grilles conventionnelles » que négocient chaque année les partenaires sociaux. Et même si les salaires réels dans les entreprises restent souvent supérieurs aux salaires de référence de la branche - qui, rappelons-le, sont des minima -, les chiffres montrent que les recrutements ont de plus en plus tendance à se rapprocher de ces salaires conventionnels. Ainsi, toujours en 2022, l'Observatoire des métiers de la presse fait état de salaires moyens réels de

2 054 euros brut pour les moins de 26 ans ; de 2 796 euros brut pour les 26 à 35 ans et de 3 705 euros brut pour les 36 à 45 ans, incluant les anciennetés (entreprise et carte de presse) et le 13e mois. On reste loin du « star system ».

**Pire, entre 2019 et 2022, on constate que le salaire des jeunes journalistes (âgés de moins de 26 ans) a baissé de 6,13 %, passé en moyenne de 2 180 à 2 054 euros tandis que celui des jeunes pigistes s'est effondré de 9,46%, passé en moyenne de 1 885 euros à 1 722 euros.**

## Les salaires minima des journalistes

	Presse quotidienne nationale	Presse quotidienne régionale	Presse quotidienne départementale	Presse hebdomadaire régionale	Presse Magazine (SEPM - A.)	Presse Spécialisée	Agences de presse écrite	Radios locales privées (type 1)
Date entrée en vigueur	01/04/18	01/11/22	01/02/18	01/06/23	01/07/23	01/10/23	01/12/22	01/08/23
Stagiaire 1 <sup>er</sup> au 12 <sup>e</sup> mois	1830	1679	1471	1747	1757	1753	1829	1759
Stagiaire 13 <sup>e</sup> au 24 <sup>e</sup> mois	1996	1833	1634	1747	1757	1753	1829	1800
Journaliste débutant	2579	1885	1797	1764	1757	1773	2028	1840
Journaliste de milieu de grille	3061	2655	2124	1857	2304	1826	2226	2033

**Les salaires minima des journalistes par famille de presse : en presse hebdomadaire régionale, le salaire minimum de branche (SMPG) est de 1 855 euros, soit SMIC + 5%. En presse magazine, ce salaire minimum est de SMIC + 10 euros, soit 1 777 euros. Dans de nombreuses branches, malgré les NAO, les premiers indices se retrouvent trop souvent au SMIC ou sous le SMIC, qui est de 1 767 euros brut pour 35 heures par semaines. Ces bas de grille très bas impactent l'ensemble des grilles.**

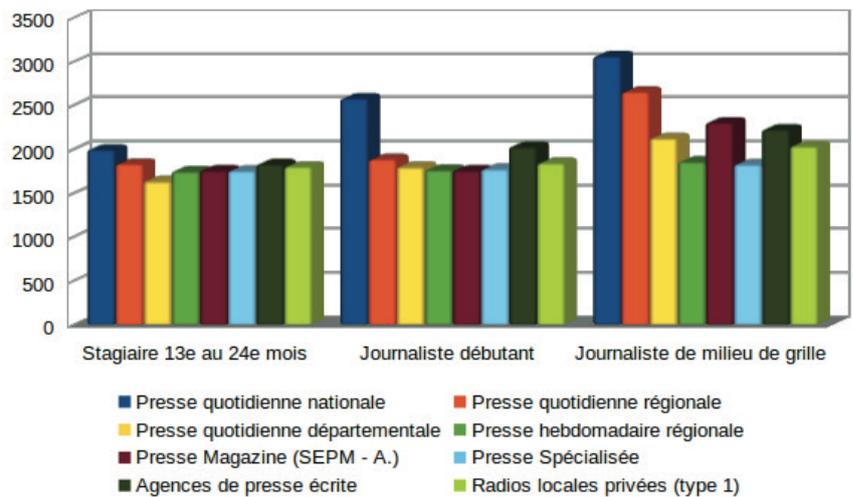
Cette baisse est d'autant plus importante qu'elle est **concomitante à l'inflation**.

## Du salaire moyen au salaire médiocre

Dans de nombreuses familles de presse écrite, mais aussi du côté des radios locales privées, ces salaires moyens tournent vite aux salaires médiocres, sans cesse rattrapés par les augmentations du SMIC.

Sur le plan conventionnel, parmi les journalistes les moins bien lotis se trouvent ceux de la presse spécialisée ou ceux de la presse hebdomadaire régionale pour lesquels, par un phénomène de tassement dû aux augmentations du SMIC, la grille conventionnelle se retrouve au même tarif (1 856 euros brut, soit SMIC +5 %) pour les quatre premiers indices : 413 (stagiaires), 419 (journalistes débutants), 425 (SR, reporter photo) et, à 1 euro près, 441 (SR, rédacteur détaché ou journaliste polyvalent 2e échelon). Ce n'est pas très brillant non plus concernant la grille des radios locales privées, où un journaliste au 1er échelon, à l'issue de sa période de stage carte de presse, touchera 1 840 euros brut sur une radio de type 1 (indice 131) et 1 942 euros pour une radio de type 2 (indice 141).

Dans ces radios locales privées, un journaliste expérimenté plafonnera en milieu de carrière à 2 134 euros (radio de



presse quotidienne régionale obsolète, non révisée depuis l'année 2022. En agence de presse écrite, un journaliste « expérimenté » du groupe 3 pourra prétendre à 2 226 euros brut tandis qu'on pourra proposer à un journaliste « expert » 2 426 euros.

## Une refonte des grilles nécessaire

Tout cela est très faible et sans commune mesure avec les efforts demandés aux journalistes qui doivent, en plus de veiller à la qualité de l'information, maîtriser sans cesse de nouveaux outils et manier tous les genres rédactionnels.

afin d'éviter que ceux-ci ne plafonnent pendant des années au même coefficient sans grande perspective d'évolution lorsqu'ils arrivent en milieu de carrière. Cela pourrait passer par une meilleure reconnaissance des compétences acquises par la pratique, en plus des primes d'ancienneté, pour placer l'expertise au niveau des salaires de l'encadrement. Cela aurait en outre pour effet d'éviter à des journalistes passionnés par leur métier de postuler à des fonctions d'encadrement uniquement pour améliorer leur coefficient, sans avoir une appétence particulière pour le management des équipes et l'organisation. Un biais que l'on constate trop souvent et qui a pour conséquence de mettre des rédactions en souffrance.

**"Le smic constitue le salaire d'entrée dans la vie active pour des personnes sans qualification, mais ça doit n'être qu'une première étape, d'une durée aussi courte que possible."**

*Marylise Léon dans Le Monde (02/02/24)*

type 1) ou 2236 euros (radio de type 2) hors prime d'ancienneté, s'il ne décide d'intégrer la « chefferie » et prendre des responsabilités de coordinateur de la rédaction puis intégrer la rédaction en chef.

En presse magazine, un « rédacteur spécialisé » (indice 110) pourra prétendre à un salaire allant de 1757 à 1905 euros selon la catégorie de son titre. En presse spécialisée, ce « reporter unique » ou « spécialisé » (indice 105) sera à minima payé 1799 euros. A comparer aux 3061 euros de l'indice 184 de la grille de la presse quotidienne nationale pour le même genre de profils « expérimenté » ou aux 2312 euros de l'indice 135 d'une grille de la

Pour CFDT-Journalistes, il n'est plus acceptable de laisser aux éditeurs la possibilité d'imposer des salaires aussi bas aux journalistes. Il est ainsi temps de refondre totalement les grilles en prenant en compte l'évolution des pratiques professionnelles et d'imposer, pour tous les journalistes, un salaire plancher conventionnel qui ne puisse pas être inférieur à 2 000 euros brut / mois hors anciennetés et 13e mois. Dans le même esprit, il conviendrait aussi d'imposer un barème minimum des piges à 60 euros le feuillet.

Il est aussi temps à repenser différemment les évolutions de carrières des journalistes

Il serait enfin temps de mettre fin aux pratiques illégales développées sans vergogne par certains employeurs : paiement de journalistes en droits d'auteur, en note d'honoraires ou sur facture. Parce que le journaliste a une responsabilité particulière dans l'information des citoyens, la charte de déontologie de Munich rappelle « qu'en considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat personnel assurant sa sécurité matérielle et morale ainsi qu'une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et suffisante pour garantir son indépendance économique ». Tout était dit par ce texte depuis 1971. Mais il y a maintenant urgence à agir.

Laurent Villette

Retrouvez toutes les grilles de salaires des journalistes sur notre site internet



# Devenir journaliste à 50 ans : pari gagné !



***Elle était responsable de la paye... elle est devenue journaliste ! Intégrer la profession sur le tard, c'est possible. Avec une bonne dose de volonté, certes. témoignage de l'Alsacienne Sophie Charton.***

20 ans. Je travaillais au sein du journal l'Alsace depuis presque 20 ans. La décision de quitter mon métier de responsable de paie pour devenir journaliste a longuement cheminé durant ces années. Elle s'est nourrie de récits et d'observations de mes amis et collègues journalistes, de mes quelques expériences en tant que correspondante. Et puis un soir de couvre-feu pluvieux, arrêtée devant un feu rouge, bam, elle a éclos.

## **Moi aussi, je serai journaliste**

Il me fallait donc un plan d'action, une formation. Et un salaire. Bref, des conseils et du fric pour financer tout ça en continuant à payer mon loyer. J'ai fait le tour des écoles, pris conseil chez mes collègues, frappé à toutes les portes. J'ai creusé, appelé, écrit, rappelé, insisté. J'ai hésité, failli reculer. Écoutez

une amie journaliste, une militante CFDT de mon entreprise, m'enguirlander. Pris mon courage à deux mains pour traverser la France et passer les tests d'admission à l'ESJ pro. Les résultats sont arrivés deux semaines plus tard : j'étais prise.

L'école était trouvée. Restait le problème du financement.

J'ai rencontré un conseiller de l'APEC qui m'a dirigée vers l'organisme Transition pro. Après les exercices nécessaires de courriers de motivation, montage de dossiers et passages en commission, j'ai réuni une partie de la somme demandée pour l'école grâce à l'engagement de mon CPF et des fonds personnels. Transition pro a alors accepté de maintenir une partie de mon salaire durant les neuf mois de formation prévus à Montpellier. Tout était prêt. Hélas, l'ESJ pro a annulé la formation un mois avant la date prévue pour mon envol.

## **Retour à la case départ**

Mon employeur, le journal l'Alsace a alors accepté de m'intégrer à cette formation en alternance, fruit d'un partenariat entre le groupe Ebra et

l'ESJ de Lille, qui - coup de chance démarrait quelques semaines plus tard. Ma motivation seule n'aurait pas suffi, j'ai eu la chance de croiser des soutiens formidables sur ma route. Au sein de mon journal, du groupe Ebra, de l'ESJ de Lille. Le 15 janvier 2023, à 50 ans, je prends mon cartable et retourne à l'école, avec 14 autres alternants. Durant un an, nous rencontrons des journalistes chevronnés, des professionnels passionnés. Nous découvrons les bases du métier, parlons déontologie, protection des

sources et 5W. Apprenons à écrire, titrer. A photographier, filmer, oraliser, investiguer. A s'informer. Un an de valises jamais complètement défaites, de cours qui traînent en permanence, de bouquins qu'on se promet de lire, d'examens en continu, de pression qui ne faiblit pas. Faire une revue de presse chaque jour devient un réflexe, même si les abonnements aux médias nationaux, qui sont pourtant des outils de travail, pèsent sur le budget.

## **Secrétaire de rédaction**

Un an d'alternance excitante et stimulante. Un an en redac' à s'inspirer de ses nouveaux collègues. A découvrir le chemin de fer, le marbre et les règles typographiques. A confronter la théorie à la pratique. Bref. Commencer à se transformer en journaliste. Et si la transition est délicieuse, elle ne fait pourtant que commencer. Pas le temps de souffler. Je deviens secrétaire de rédaction à l'Est Républicain. Fonctionnement des outils et casse-tête de la mise en page, organisation des éditions et valse des chartes. Penser à mettre des filets ici, des guillemets là. La transmission est orale et applicable sur le champ. Pas de temps à perdre. Très vite, les réflexes naissent de la pratique. Bienvenue dans le journalisme.

Parfois, quelques secondes à un feu rouge suffisent à faire dévier nos trajectoires. Et c'est tant mieux.

**Sophie Charton**